/BERNIN ET VOUS
NOVEMBRE_DÉCEMBRE 2011
N° 28

DOSSIER

Le projet d'écoquartier du Clôt





Mairie

Coordonnées
496, RD 1090 - Cidex 36 - 38 190 Bernin
Tél. 04 76 92 07 40 - Fax 04 76 08 97 22
mairie@bernin.fr

Horaires
Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 18h.
Mardi et jeudi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h.
Samedi de 9h à 11h30, accueil ouvert uniquement pour les renseignements, les pièces d'identité, le retrait de formulaires…
Service postal, voir rubrique «la poste».

CCAS (Centre communal d'action sociale)
Sur rendez-vous au 04 76 92 35 57 - ccas@bernin.fr

Crèche / halte-garderie 04 76 08 88 41

Urbanisme urbanisme@bernin.fr. 0476923559. Permanences : mardi 15h30 à 18h30 et jeudi de 8h30 à 11h45.

Police municipale 04 76 13 24 56 - police.municipale@bernin.fr

Service enfance-jeunesse
Tél. : 04 76 08 86 82.
Réservation de la cantine / périscolaire :
0476728175 ou 06 85 18 95 09 - enfance-jeunesse@bernin.fr

Bibliothèque
Période scolaire le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et 14h30 à 18h30, le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 12h.
Hors période scolaire le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h30, le samedi de 10h à 12h30.
04 76 08 89 34 - bibliotheque@bernin.fr

École
Primaire tél : 04 76 08 12 40 . Maternelle tél : 04 76 08 85 42

Objets trouvés
L'accueil de la mairie met à la disposition des habitants un coffre d'objets trouvés sur la commune (salle des fêtes, trottoirs, etc.). Les objets sont gardés pendant un an et un jour puis sont jetés (clés, documents) ou donnés (vêtements). Infos : 04 76 92 07 40.

Assainissement (eaux usées)
Astreinte urgente 7j/7j et 24h/24h : 04 76 61 39 34 (VEOLIA)
Renseignements réseaux : 04 76 52 52 28 (SIZOV)

La Poste

Depuis la fermeture du bureau de Bernin, un service postal est assuré à l'accueil de la maire, aux horaires d'ouverture.
Vous pouvez retirer vos colis et recommandés.

BERNIN Magazine novembre_decembre 2011 n°28
Édité par la ville de Bernin.

DIRECTEUR DE PUBLICATION Laurence BELLICARD
RÉDACTION et CRÉDITS PHOTOS Mairie de Bernin, Gilles Montoya, Philippe Revol, Florence Trabalon, Cécile Rocca, Laurence Bellicard, Bernard Viola, Xavier Perrin, Christophe Duret, Fabrice Colliard, Elen Quennemet Cosson
CRÉATION - RÉALISATION : Mairie de Bernin
IMPRESSION Imprimerie du Pont de Claix - Claix. Imprimé sur cyclus print (produit à partir de fibres 100 % recyclées) avec des encres végétales. Imprimeur certifié Imprim Vert, Label garantissant la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées et ISO14001 protection de l'environnement.

TIRAGE 1 400 exemplaires - Dépôt légal à parution

Nuisances

Bruits « domestiques »
Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30,
le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. Tout contrevenant fera l'objet d'une amende (38 €).

Bruits de chantier (publics ou privés)
Les travaux ne sont autorisés que du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Les travaux sont interdits les dimanches et jours fériés et en dehors des horaires précités.

Feux de jardin
La commune de Bernin s'inscrit dans le Plan de protection de l'atmosphère, le brûlage de bois est FORMELLEMENT interdit. Pour tout renseignement complémentaire : arrêté préfectoral n° 2008-11 470 portant réglementation des déchets végétaux.

Services intercommunaux

Le Grésivaudan
Collecte des ordures ménagères : lundi (poubelle traditionnelle) et mardi poubelle « je trie » de 4 h à 12 h
Déchèterie : ouverte tous les jours y compris le dimanche et les jours fériés de 8 h 30 à 17 h 45.
Collecte des vêtements et chaussures : à déposer dans des sacs à la déchèterie le mercredi et vendredi de 8 h à 16 h.
Verre et papiers : utiliser les points de collecte de la commune situés à l'entrée du village du côté de Crolles, devant les courts de tennis, sur le chemin des Communaux, devant la salle des fêtes, dans le parc technologique et devant l'école. Infos : 04 76 08 03 03.

Centre nautique du Grésivaudan 04 76 92 10 56
Horaires d'ouverture au public pendant l'année :
Lundi, vendredi de 12 h à 13 h 45 et de 19 h à 22 h
Mardi de 12 h à 13 h 45 et de 20 h 30 à 22 h
Mercredi de 12 h à 18 h - Jeudi de 12 h à 13 h 45
Samedi de 12 h à 18 h / Dimanche de 9 h à 17 h

Conseils juridiques

Vous pouvez disposer des conseils d'un avocat, d'un notaire et d'un médiateur conseil.
Ces professionnels vous accueillent sur rendez-vous et vous conseillent gratuitement sur les démarches juridiques ou administratives à effectuer.
Pour l'avocat et le notaire conseil, il convient de prendre rendez-vous auprès de la mairie de Bernin (au 04 76 92 07 40). Les permanences ont lieu un samedi par mois. Permanences pour le 2ème semestre 2011 :
Avocat : 15/10, 19/11, 3/12 (sous réserve de changement).
Notaire : 8/10, 5/11, 10/12 (sous réserve de changement).
Médiateur : les permanences ont lieu à la mairie de Saint-Ismier que nous vous invitons à contacter au 04 76 52 52 25.

Urgences médicales

Pharmacies de garde
(Attention les gardes peuvent changer au dernier moment, ce changement sera alors affiché sur les portes des pharmacies du réseau de garde).

NOVEMBRE 2011
Du 19 au 25/11 : Pharmacie Blanchard (Champ-Près-Froges)
04 76 71 40 75
Du 26/11 au 2/12 : Pharmacie Fontaine Amélie (St Ismier)
04 76 52 28 62

DECEMBRE 2011
Du 3 au 9/12 : Pharmacie Cuzin (Lancey) 04 76 71 43 36
Du 10 au 16/12 : Pharmacie Ferradou (Le Versoud) 04 76 77 26 39
Du 17 au 23/12 : Pharmacie Luu Duc Rodde (Crolles) 04 76 08 01 59
Du 24 au 30/12 : Pharmacie les Charmanches (Crolles) 04 76 08 92 81
Du 31/12 au 6/01/2012 : Pharmacie des Charmettes (Domène)
04 76 77 44 59

Médecin de garde 04 76 08 08 38
Bernin – Crolles – Saint-Nazaire-Les-Eymes – Saint-Ismier
Week-end : du samedi 12 h au lundi 8 h ainsi que les jours fériés.
0 810 15 33 33 – Numéro mis en place par le SAMU centre 15 du CHU pour apporter une réponse médicale aux demandes de conseil téléphonique ou de visite à domicile par un médecin généraliste. Ce numéro est accessible en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

Numéros utiles et d'urgence

Pompiers : 18. **Samu :** 15
Centre antipoison : 04 72 11 69 11 (LYON)
Gendarmerie (Saint-Ismier) : 04 76 52 15 45
ErDF conseil clientèle : 0 810 050 333
GrDF conseil clientèle : 0 810 224 000
ErDF dépannage : 0 810 333 338
GrDF dépannage : 0 800 47 33 33

AGENDA

NOVEMBRE

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 NOVEMBRE
Exposition-vente organisée par JADE. De 10 heures à 18 heures
Salle des fêtes.
Renseignements : 04 38 92 02 58

MERCREDI 30 NOVEMBRE
Collecte de sang organisée par l'ADSB du canton de St Ismier (Association des Donneurs de Sang Bénévoles)
Agora de St Ismier
Renseignements : 04 76 90 36 75

DÉCEMBRE

VENDREDI 2 DÉCEMBRE
Marché de producteurs organisé par Le Grésivaudan et l'ADAYG. Cave coopérative. De 15 heures à 19 heures
Renseignements : 04 76 08 00 32

SAMEDI 3 DÉCEMBRE
Soirée disco années 80 organisée par le Bernithon dans le cadre du téléthon 2011. A partir de 20 h 30. Entrée 5 euros, buvette sur place. Salle des fêtes

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE
Repas des aînés. A 11 h 30. Au Cube.
Renseignements : 04 76 92 07 41
sylvie.pernet@bernin.fr

LUNDI 5 DÉCEMBRE
Commémoration des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie
A 11 h 30. Monuments aux morts

MERCREDI 14 DÉCEMBRE
Contes de noël à 15 h 30.Salle des fêtes
Renseignements et inscriptions : 04 76 08 89 34

MERCREDI 14 DÉCEMBRE
Défilé de la fête des lampions organisé par la mairie.
Départ à 16 h 30 de la salle des fêtes
Renseignements : 04 76 92 07 41 – sylvie.pernet@bernin.fr

SAMEDI 10 DÉCEMBRE
Bal inter folk organisé par Lou Pelaya
A 20 heures Salle des fêtes
Renseignements : 04 76 08 06 24

SAMEDI 31 DÉCEMBRE
Réveillon folk organisé par Lou Pelaya, style auberge espagnole (on apporte à manger et à boire)
A partir de 20 heures ouvert à tous les berninois
Salle des fêtes. Entrée gratuite.
Renseignements : 04 76 08 06 24

JANVIER

VENDREDI 6 JANVIER 2012
Cérémonie des vœux du maire aux berninois
A 19 h 00. Au CUBE
Renseignements : 04 76 92 07 41 – sylvie.pernet@bernin.fr

QUESTIONS DE BERNINOIS

CETTE RUBRIQUE EST LA VÔTRE

Vous avez une question, une préoccupation, une remarque, vous pouvez nous l'adresser par courriel ou par courrier envoyé ou déposé à la mairie. Vos contributions seront publiées dans la limite de l'espace disponible dans cette rubrique et les autres seront insérées sur le site de la mairie. Les contributions publiées devront être en adéquation avec la charte de publication disponible sur le site internet ou sur simple demande à l'accueil de la mairie. **Contact** communication@bernin.fr

Je vais inscrire mon enfant à une activité sportive ou culturelle. Existe-t-il une aide possible pour le paiement de cette activité et si oui, qu'elle est la procédure ?

En effet, vous pouvez obtenir une aide du CCAS de la commune pour la prise en charge de l'inscription de votre enfant à une activité sportive ou culturelle.
Cette aide varie selon votre quotient familial qui ne doit pas être supérieur à 1 500.
Elle est valable une fois par an et par enfant berninois âgé de moins de 18 ans.
Pour en bénéficier vous devez fournir au CCAS une attestation d'inscription précisant son coût, un justificatif de la CAF de moins de 6 mois faisant apparaître votre quotient familial et un RIB (l'aide sera virée directement sur votre compte).

Suite à mon ancienneté, le service du personnel de mon entreprise m'a transmis un dossier de demande de médaille d'honneur du travail. Quelle est la procédure à suivre ?

Ce dossier doit être déposé à la mairie de votre domicile afin que le maire note son avis, le date et le signe.
Ensuite, soit c'est la mairie qui l'envoie directement à la Préfecture, soit vous le récupérez et le rendez à votre entreprise qui fera suivre.

ÉDITORIAL



L'année 2011 est en train de s'achever et de nombreux projets sont en cours d'instruction.
La construction de notre future crèche et l'aménagement de la RD1090 avancent. Vous le verrez dans les pages de ce journal, les élus ont acté le principe de la construction des tennis couverts et travaillent sur un projet d'écoquartier.
Comme vous le savez, le développement durable est au cœur des préoccupations notre équipe municipale. Lorsque les premières réflexions concernant l'aménagement des terrains du clot jouxtant le site du Cube ont été menées, les élus se sont très rapidement positionnés sur un certain nombre de grands principes compatibles avec notre démarche de développement durable.

Favoriser les mixités (sociales, générationnelles, fonctionnelles), développer la convivialité et la qualité de vie, réduire les nuisances et les bruits, intégrer ce nouveau quartier dans son environnement, mettre en œuvre l'accessibilité, diminuer la consommation énergétique, favoriser les modes doux de déplacements, utiliser des ressources locales… La liste est longue et tous ces objectifs que les élus veulent atteindre dans le projet du Clôt sont inhérents à la notion d'écoquartiers. C'est à un projet intégrant ces thématiques que nous devrons aboutir avec l'assistance du groupement de bureaux d'études que nous avons retenu.
Fidèle à ses principes, l'équipe municipale, comme dans tous ses projets, souhaite mener cet aménagement dans une large concertation. La première phase d'état des lieux ayant été réalisée par le cabinet INterland, nous avons donc convié l'ensemble des Berninois à une réunion publique le mercredi 9 novembre. Une quarantaine de personnes étaient présentes et ont pu échanger avec les élus et techniciens. L'idée était de faire part à chacun de l'état des lieux réalisé et de recueillir vos avis et idées sur les principes d'aménagement de ce secteur. Tout au long du processus de définition du projet, nous vous convierons à des moments d'échanges et je compte sur vous pour contribuer à l'élaboration de notre futur écoquartier.

Le prochain numéro du journal sera publié au mois de janvier et je tiens donc à vous souhaiter dès maintenant de très belles fêtes de fin d'année.

Bien à vous

Votre maire

Laurence Bellicard





BRÈVES





VŒUX AUX ADMINISTRÉS

La cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal aux administrés se déroulera le vendredi 6 janvier à 19 heures au cube.

AVIS D'IMPOSITION 2011 À LA TAXE FONCIÈRE POUR LES HABITANTS DU GRÉSIVAUDAN

À la suite de la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire intercommunal, les services fiscaux nous informent d'un envoi décalé des avis d'imposition de la taxe foncière (sur lequel apparaît la TEOM) pour les contribuables habitant l'une des 47 communes du Grésivaudan. Vous avez reçu votre avis d'imposition à partir de début novembre. De ce fait, la date limite de paiement a été repoussée au 15 décembre de cette année. Si vous avez souscrit à la mensualisation ou au prélèvement à l'échéance, le report de la date de paiement sera également appliqué automatiquement sans aucune démarche de votre part.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter votre centre des finances publiques habituel.

AMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE

Avec l'arrivée de l'agence postale communale il est devenu indispensable de procéder à un réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie afin de garantir un service adapté et de qualité aux administrés.
L'accueil, la salle du conseil municipal et les bureaux du rez-de-chaussée seront repensés. Tout est mis en œuvre pour que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions possibles et que l'ensemble des services offerts par l'agence postale communale et la mairie restent accessibles durant cette période.

REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés se déroulera le dimanche 4 décembre au Cube, à partir de 11 h 30.
Si vous avez 65 ans ou plus et n'avez pas reçu d'invitation, vous pouvez contacter Fabrice Colliard : 04 76 92 35 57 pour signaler cet oubli.

FÊTE DES LAMPIONS

La fête des lampions se déroulera le mercredi 14 décembre à 16h30.
Le départ du défilé se fera depuis la salle des fêtes.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis le mercredi 9 novembre 2011, vous pouvez affranchir et envoyer vos courriers et colis en mairie au guichet de l'agence postale. Vous aurez également la possibilité de vous procurer timbres, enveloppes prépayées ainsi que divers produits distribués par La Poste.
Concernant les opérations bancaires (retraits/dépôts d'argent sur votre compte-courant à La Banque Postale), il vous sera possible de les réaliser en mairie en début d'année 2012. Une prochaine information vous donnera plus de précisions.
Pour mémoire, La Poste a mis en place un service à domicile gratuit sur simple appel : "Allô facteur". C'est un service pratique, à domicile et gratuit, qui permet, sur simple appel téléphonique, d'effectuer de nombreuses opérations, sans vous déplacer dans un bureau de Poste : versements ou retraits d'argent sur CCP ou compte épargne (dans le respect des règles de sécurité), paiement de mandat cash, envoi de lettres ou de colis, achat de "prêt à poster" ou de timbres.
Vous pouvez utiliser ce service en vous adressant au bureau de poste de Crolles 04 76 08 01 23.

OUVERTURE DE LA MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE LES 24 ET 31 DECEMBRE

La mairie et l'agence postale communale seront ouvertes les samedis 24 et 31 décembre de 9h à 11h30. Pour éviter une trop longue attente ces jours là, essayez d'anticiper vos démarches administratives au maximum (inscriptions sur les listes électorales, cartes d'identité ... etc ..)

ODLC

L'ODLC, Office De Lutte contre le Cancer en Isère, est une association 1901 chargée par le ministère de la santé pour coordonner et mettre en œuvre le programme de dépistage des cancers du sein, colon et col utérin en Isère.

Créé en juin 1981, l'ODLC a pour mission d'organiser l'action concertée de dépistage et de prévention contre le cancer à l'échelon du département.

Depuis 1990, l'ODLC coordonne l'action de dépistage des cancers, destinée aux femmes du département. Cette opération unique en France a permis le dépistage simultané des cancers du sein, du col utérin et du côlon pour les femmes de 50 à 69 ans jusqu'en 2002 et désormais de 50 à 74 ans.

En 2002, l'Isère devient site pilote pour le dépistage du cancer colorectal et le programme est étendu aux hommes dans la même tranche d'âge.

En 2009, le nouveau programme de dépistage du cancer du col de l'utérus est mis en place en Isère comme dans 13 départements à titre expérimental. Désormais un ciblage des femmes dès 25 ans, n'ayant pas fait de frottis depuis plus de 3 ans permet de les relancer et de prendre en charge leur examen.
À l'occasion des 20 ans du programme de triple dépistage des cancers organisé par l'ODLC en Isère, un court-métrage (8') présente la structure, sa mission, ses moyens et résultats.

Vous pouvez visualiser le court-métrage sur le site de l'odlc : www. odlc.org

Contact
ODLC Office De Lutte contre le Cancer en Isère
19 Chemin de la Dhuy - Maupertuis BP 139 - 38 244 MEYLAN Cedex
Tél. 04 76 41 25 25

Horaires d'ouverture & permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00

PRAPOUTEL SPORTS EVASION

Hiver comme été, le sport passion
www.pse38.com

VACANCES DE FÉVRIER 2012 ACTIVITÉS SKI et SNOWBOARD

Du 13 au 24 février 2012
Pour cet hiver, le départ de Bernin est à 13 heures et le retour à 18 h 05

SITE : Prapoutel les 7 laux (1,350 m/2400 m). 3ème domaine skiable du Dauphiné avec 120 km de pistes.

AGES : 8 à 16 ans.

DURÉE : 5 jours d'activités : du lundi au vendredi. (Possibilités à la journée).

DATES : du 13 au 24 février 2012

PROGRAMME
2 formules aux choix : SKI ou SURF
3 heures/jour. Passage des tests E.S.F en fin de semaine.

ENCADREMENT
Les cours sont encadrés exclusivement par des moniteurs diplômés.

MATERIEL
A prévoir. (Possibilités de location à tarifs préférentiels)
Pratique : Salle bagagerie pour entreposer le matériel (ski, surf, chaussures de ski) sur place durant la semaine

PRIX
215 € la semaine et 48 € la journée Incluant : les transports, les forfaits, les cours, l'inscription aux tests E.S.F, l'assurance, une boisson chaude et un goûter par jour, et l'adhésion à l'association.
• Tarifs dégressifs (familles, Comités d'Entreprise, Associations). Chèques vacances acceptés.
• Quotients Familiaux : nous consulter.

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Des plaquettes d'inscription sont à votre disposition à l'accueil de la mairie

Sinon : Fiches d'inscription à remplir sur le site internet : http://www.PSE38.com

Pour tous renseignements complémentaires :
Tel/fax : 04 76 52 73 95 ou 06 81 06 25 82 ou 04 76 08 17 86
http://www.PSE38.com
e-mail : info@pse38.com

VOS ÉLUS DÉLÉGUÉS DE QUARTIER

Votre délégué de quartier effectue un travail d'écoute et de proximité afin de faire remonter vos informations auprès de la municipalité pour que vos attentes et préoccupations puissent être prises en compte. N'hésitez pas à le contacter pour lui faire part de vos remarques et s'il ne peut vous apporter directement une réponse, il vous mettra en relation avec l'élu ou l'agent municipal concerné.

Christophe DURET
(Le Varvoux, La Chatelière, le Prieuré, La Veyrie)
christophe.duret@bernin.fr
04 76 90 47 93
Cécile ROCCA (L'Eygana, les Grandes Terres, les Maréchales, les Coralines, Bas Bernin)
elus@bernin.fr
04 76 71 80 15
Sophie CIRCAN (Les Revoleys, Passe quatre, le Clôt, les Franques, la Côte)
sophie.circan@bernin.fr
04 76 08 81 30
Bruno THOMAS (La Rousse, les Catières, La Magaronne, le Ballois, le Capiton)
bruno.thomas@bernin.fr
04 76 33 08 86
Patrick SOULIGNAC (Les Michelières, les Vergers, Champ Jaillet)
patrick.soulignac@bernin.fr
04 76 40 26 07

RENCONTRE AVEC LE MAIRE OU LES ADJOINTS

Sur rendez-vous en appelant le 04 76 92 07 47.

/ site de 3.5 hectares

/ mixité sociale et génération-nelle

/ un lieu d'échanges et de rencontres



Le projet d'écoquartier du Clôt

Dossier rédigé par
Laurence BELLICARD, maire

L'équipe municipale a décidé de réaliser sur le site du Clôt, à proximité du Cube, un projet d'écoquartier.
Comme cela a été annoncé notamment dans le journal du mois de septembre, une équipe pluridisciplinaire d'urbanistes, paysagistes, architectes, a été choisie pour nous assister dans la conception de ce projet.
La démarche souhaitée par les élus est de réaliser sur ce site de 3.5 hectares, un projet d'aménagement conforme, aussi bien sur le fonds que sur la forme, à leurs engagements en matière de développement durable. Le projet de réalisation d'un écoquartier sur ce site s'est donc rapidement imposé comme une évidence tant les caractéristiques des écoquartiers rejoignaient les objectifs des élus.
La première phase de diagnostic/état des lieux a été lancée le 9 septembre et une restitution de cette première phase a eu lieu le 9 novembre dernier lors d'une réunion publique à laquelle tous les Berninois ont été conviés par voie de flyer.
Ce dossier a pour objectif de vous permettre de mieux comprendre ce qui signifie la notion d'écoquartier et de vous faire part de l'état des lieux réalisé par le Cabinet Interland

QU'EST CE QU'UN ÉCOQUARTIER ?

S'il n'existe pas pour l'instant de définition normative du terme « écoquartier », la définition proposée par Catherine Charolt Valdieu (cf. références bibliographiques) résume à elle seule la raison pour laquelle l'équipe municipale a souhaité s'engager dans une telle démarche pour le projet d'aménagement du secteur du Clôt dont la mairie a la maîtrise foncière.

Un éco-quartier, ou quartier durable est un quartier qui s'inscrit dans une perspective de développement durable : il doit réduire au maximum l'impact sur l'environnement, favoriser le développement économique, la qualité de vie, la mixité et l'intégration sociale.

Il s'agit de construire un quartier en prenant en considération un grand nombre de problématiques sociales, économiques et environnementales dans l'urbanisme, la conception et l'architecture de ce quartier.

« Un projet d'écoquartier ou de quartier durable se caractérise par la mise en œuvre d'une démarche-projet, visant à répondre à son échelle, aux enjeux globaux de la planète, aux enjeux locaux afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et usagers et à contribuer à la durabilité de la ville. »
Catherine Charolt Valdieu

L'éco-quartier va intégrer en amont de sa conception de nombreux critères que nous allons détailler dans ce dossier.

Focus sur la réunion publique de lancement du projet de l'écoquartier du Clôt :

La première réunion publique sur l'écoquartier du Clôt a eu lieu le mercredi 9 novembre à 20 h 30.

Cette réunion de lancement, très en amont dans la démarche, avait pour but d'une part de permettre à tous les Berninois de mieux cerner les enjeux que recouvre la notion d'écoquartier et d'autre part de faire une restitution de l'état des lieux réalisé par le cabinet INterland.

La réunion a débuté par une présentation générale par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de la notion d'écoquartier. Vous retrouverez dans les pages suivantes un condensé de cette intervention.
Julien Mithieux du Cabinet INterland a poursuivi, après un rappel du périmètre d'étude, avec une présentation de l'état des lieux réalisé et de nombreux questionnements auxquels des réponses devront être apportées lors de l'élaboration du projet, comme par exemple :

- Comment proposer une transition entre espace urbain et agricole, entre espace habité et cultivé ?
- Comment préserver les cônes de vue sur le grand paysage ?
- Quelles formes urbaines ? quelles typologies de logements ? quelles densités ?
- Comment construire un gradient entre les tissus historiques et le nouveau quartier ?
- Quelle mise en relation des équipements ?
- Comment traiter les différences de niveau sur l'ensemble du site ?

Il a enchaîné avec un exposé sur les grands principes d'évolution et d'aménagement de ce secteur (cf. encadré du cabinet Interland).

À l'issue des exposés, la parole a été donnée aux habitants présents afin que chacun puisse poser ses questions ou demander des précisions. Les thématiques des questions ont été la densité, les formes urbaines, le stationnement, la qualité de l'air, la préservation et la mise en valeur du Cube.



QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES D'UN ECOQUARTIER ?

Le rapport à l'existant

Un programme d'aménagement s'inscrit toujours dans un contexte spécifique et il est indispensable pour la réussite du projet de composer avec les caractéristiques du site parmi lesquelles figurent notamment :

- L'ensemble des ressources locales avec les ressources naturelles qui, si elles peuvent être utilisées, permettent de valoriser les filières locales comme le bois, la pierre,… et les ressources humaines, économiques et sociales qui peuvent faire l'objet de préconisations particulières lors de la rédaction des cahiers de charges de consultation lors de la passation des marchés publics

- Les composantes architecturales et paysagères :

La topographie afin que le projet s'inscrire dans la pente en impactant au minimum le site

Les vents dominants pour s'ouvrir aux atouts du site tout en gérant les contraintes climatiques

Les aléas et risques naturels

L'ensoleillement qui permet avec une bonne orientation des économies énergétiques

La biodiversité pour construire tout en préservant les espaces remarquables, les essences locales et la faune présente

Le grand paysage

Les points de vue et les relations visuelles

Les acteurs du projet

L'accompagnement et le pilotage du projet sont des indicateurs importants des opérations urbaines de qualité. Ils sont nécessaires afin de pouvoir traduire au mieux les ambitions initiales. Parce que chaque point de vue est différent et donc enrichissant, toutes les parties prenantes concernées par le projet doivent y être associées : associations, habitants, entreprises, partenaires techniques et institutionnels…

La morphologie urbaine

La question de la morphologie urbaine touche des notions délicates (cf. ci-après) et l'ensemble de ces notions doit être intégré dans la définition du programme.

- La morphologie urbaine est déterminée par la trame urbaine, la trame parcellaire et la densité. La détermination de la densité potentielle d'un secteur peut se baser sur les trames existantes dans l'environnement proche du projet afin de conserver une cohérence.

- Les espaces publics qui doivent être imaginés comme de véritables lieux de vie (place, jardin, parc, espaces naturels,…)

- Les lieux de rencontre afin de dynamiser le tissu social (jardins partagés, espaces collectifs,…)

- L'accessibilité avec la mise en accessibilité totale obligatoire pour 2015 conformément à la loi de 2005

- La mixité fonctionnelle avec comme principe de proposer une vraie vie toute la journée et limiter les déplacements contrairement aux cités dortoirs ou aux zones d'activités.

- La mixité sociale et générationnelle afin de définir la cible de l'opération sachant que 70 % de la population française est admissible aux logements sociaux

- La mixité des typologies architecturales qui doivent correspondre à un programme précis

- La gestion et la préservation de l'eau afin de limiter l'impact des constructions et voiries sur la perméabilité du sol et définir la place de l'eau sur le site avant son aménagement

L'efficacité énergétique

S'il est bien de produire de l'énergie propre, il est cependant important de noter que l'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas et intégrer ce principe dans les réflexions lors de l'élaboration du projet.
La question de l'énergie doit être abordée de manière globale au travers des thèmes suivants :

La diminution de la consommation énergétique

L'utilisation de matériaux présents naturellement sur le territoire et le coût énergétique de production et d'acheminement de ceux qui ne proviennent pas du territoire

La production d'énergie renouvelable La gestion des déchets (de chantier et ceux issus de la vie du quartier)

La connectivité

L'objectif partagé est de penser ce quartier pour en faire un quartier durable intégré dans une ville durable et la question de la connectivité doit nécessairement être étudiée finement au travers de sujets comme :
La place de la voiture

Les modes doux de déplacement

Les transports en commun

Le très haut débit afin de pouvoir accueillie les lignes THD


Ecoquartier de Saint Jean des Jardins (Châlon-sur-Saone), une conception INterland

État des lieux et perspectives par le cabinet Interland


Ecoquartier de Saint Jean des Jardins (Châlon-sur-Saone), une conception INterland

Le secteur du Clôt va marquer une nouvelle étape dans l'évolution de la commune de Bernin et son urbanisation.

La volonté de créer un éco-quartier témoigne de la prise en considération des paramètres environnementaux, économiques et également sociaux qui guident aujourd'hui l'aménagement d'un territoire dans la recherche d'un urbanisme plus durable.

L'aménagement d'un quartier résidentiel sur le secteur du Clôt va construire de nouvelles relations à son environnement architectural mais aussi paysager et devra donc porter une grande attention à l'existant. Le projet devra se baser et composer avec la finesse des éléments patrimoniaux (relations et formes du bâti ancien aux formes contemporaines et denses d'habitats), plantations de noyers et vestiges d'anciennes haies ou vergers qui construisent une imbrication d'échelles entre paysage de proximité et grand territoire.

Envisager le devenir de ce site, c'est ainsi s'interroger sur l'identité urbaine et paysagère qui résultera de cette évolution, d'un point de vue socio-économique, spatial et fonctionnel, et c'est enrichir significativement l'attractivité de ce lieu, où tout au moins préserver ce qui le rend aujourd'hui lisible et compréhensible dans le paysage de la commune.

Un regard particulier sur le végétal imposera un grand respect du « déjà là » et nous guidera vers l'élaboration d'intentions et de techniques répondant aux exigences environnementales d'un éco-quartier : utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, valorisation des filières locales, valorisation des parcours modes doux, gestion intégrée du stationnement, gestion alternative des eaux de pluie, diversité architecturale…

Mais la difficulté d'un aménagement durable et solidaire réside moins à notre sens dans les mesures techniques d'aménagement que dans les modalités de développement d'un quartier qui propose des espaces de sociabilité efficients et hiérarchisés, porteurs d'usages.

Toute opération d'aménagement de cette envergure se doit d'être prometteuse d'aménités supplémentaires pour la commune pour être acceptée.
L'éco-quartier du Clôt le sera nécessairement en prenant appui sur l'équipement du Cube. Les axes de développement aujourd'hui énoncés s'inscrivent dans la perspective de proposer :

- Un lieu de résidence. Un nouveau quartier proposant une diversité typologique d'habitat : logements individuels groupés, petits collectifs et habitat intermédiaire.

- Un lieu d'échanges et de rencontre. Les principes d'organisation du site s'appuient sur la situation de rotule du quartier à l'interface des ensembles paysagers et agricoles, résidentiels et économiques afin de constituer un « point de concentration de diffusion » à même de créer des possibilités d'échanges et de rassemblement.

- Un espace de vie pour tous. Un nouveau quartier doté d'équipements et d'une « haute qualité d'usages », d'un espace public ouvert et actif… Des espaces avec de fortes valeurs d'usages, de partage, pédagogiques… Un pôle de vie accroché à son environnement, identifié à l'échelle de la commune et complémentaires aux autres espaces de vie.
L'aménagement de l'espace devra ainsi traduire cette forme de '« générosité « à l'égard des habitants historiques de la commune en proposant un réseau d'espaces publics complémentaire de l'offre existante, ouvert et accessible permettant de construire un quartier pour tous.

POUR ALLER PLUS LOIN

Quelques références bibliographiques
Ecoquartiers en Europe
Philippe BOVET – Collection Ma ville – Ma planète –
Éditions Terre vivante
Eco quartier mode d'emploi
Catherine Charlot Valdieu et Philippe Outrequin
Éditions Eyrolle - 2009
Un écoquartier dans une commune de moins de 2000 habitants, c'est possible !
Gérard Poujade – Collection Ma ville – Ma planète –
Éditions Terre vivante

Quelques sites internet
Le site du ministère du développement durable
www.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique : Ecoquartiers

Le site du CAUE de l'Isère :
www.caue-isere.org
Rubrique : Ecoquartiers

ACTUALITÉS | DOSSIER | **CITOYENNETÉ** | ACTIONS ET PROJETS | ASSOCIATIONS | PORTRAIT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TAXE D'AMÉNAGEMENT

L'article 28 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 crée un nouveau régime de fiscalité en instaurant la taxe d'aménagement qui, à compter du 1er mars 2012, remplacera :
• La taxe locale d'équipement (TLE),
• La taxe départementale pour les espaces naturels sensibles (TDENS)
• La taxe pour le financement des conseils en architecture, en urbanisme et en environnement (TDCAUE),
• La participation pour aménagement d'ensemble (dans le cadre d'un PAE).

La TLE reste applicable aux autorisations déposées avant le 1er mars 2012. La présente délibération n'a donc pas pour objet d'abroger celles relatives aux taxes et participations.

La taxe d'aménagement est applicable à tout dossier d'autorisation d'urbanisme à compter du 1er mars 2012 :
• aux opérations soumises à permis de construire et déclaration préalable : constructions, reconstruction, agrandissement, changement de destination…
• aux installations ou aménagements soumis à Permis d'aménager ou déclaration préalable : emplacements de tentes, caravanes, piscines, panneaux photovoltaïques au sol, emplacement de stationnement…
• aux procès-verbaux suite à infraction

Le calcul et l'assiette de la taxe d'aménagement diffèrent de ceux de la TLE. Début 2012, un article vous présentera les modalités de calcul de cette nouvelle taxe.

Comme pour la TLE, des exonérations existent. Certaines sont de plein droit :
• Les constructions et aménagements destinés à un service public ou d'utilité publique,
• Les habitations financées par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
• Certains locaux des exploitations, des coopératives agricoles et des centres équestres
• Les constructions réalisées dans les périmètres des OIN ou des ZAC lorsque le coût des équipements publics est mis à la charge des constructeurs ou aménageurs (dans ce cas l'exonération ne porte pas sur la part départementale)
• Les constructions réalisées dans les périmètres des projets urbains partenariaux (PUP) (dans ce cas l'exonération ne porte pas sur la part départementale)
• Les aménagements prescrits par un plan de prévention des risques (PPR) dans certaines conditions
• La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de 10 ans
• La reconstruction de locaux sinistrés sous certaines conditions
• Les constructions dont la surface est inférieure à 5m²
D'autres exonérations sont facultatives, soit totales ou soit partielles :
• Les locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt aidé de l'État (hors PLAI)
• 50 % de la surface excédant 100m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux 0 renforcé
• Les locaux à usage industriel
• Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m²
• Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Le conseil municipal a décidé d'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'État hors PLAI ou PTZ+)

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3° Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée de trois ans reconductibles (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

AGENDA CITOYEN

HEURE CITOYENNE
Le jeudi 8 décembre 2011
Salle du conseil municipal :
Réponse à vos questions écrites
de 19 heures à 19 h 30
Sujet proposé par la mairie
de 19 h 30 à 20 heures.

Merci d'adresser vos questions pour l'heure citoyenne à la mairie :
496 RD 1 090 - 38 190 Bernin
ou elus@bernin.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Le jeudi 8 décembre à 20 heures.
Salle du conseil municipal

RECENSEMENT 2012

En partenariat étroit avec les communes, l'Insee organise le recensement de la population.
L'objectif : mesurer la population vivant en France, pour mieux s'adapter à ses besoins.
2 012 sera l'année du recensement à Bernin. Il se déroulera du 19 janvier au 18 février 2012. Durant cette période, vous recevrez donc la visite d'agents recenseurs, identifiables grâce à une carte tricolore avec leur photo.
Votre participation est essentielle, merci de leur réserver le meilleur accueil.

Mode d'emploi
1. Un agent recenseur vient chez vous et dépose les questionnaires de recensement.
2. Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis.
3. L'agent recenseur revient les récupérer. Il vous aide à les remplir si vous le souhaitez.
L'agent recenseur remettra aux personnes enquêtées deux questionnaires différents :
• le premier, intitulé feuille de logement, comporte 15 questions relatives aux caractéristiques et au confort du logement. L'agent recenseur dépose une « feuille de logement » par logement ;
• le second, le bulletin individuel, comprend 25 questions s'articulant autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence 5 ans plus tôt et de l'activité professionnelle. L'agent dépose un bulletin individuel par personne vivant dans le logement.

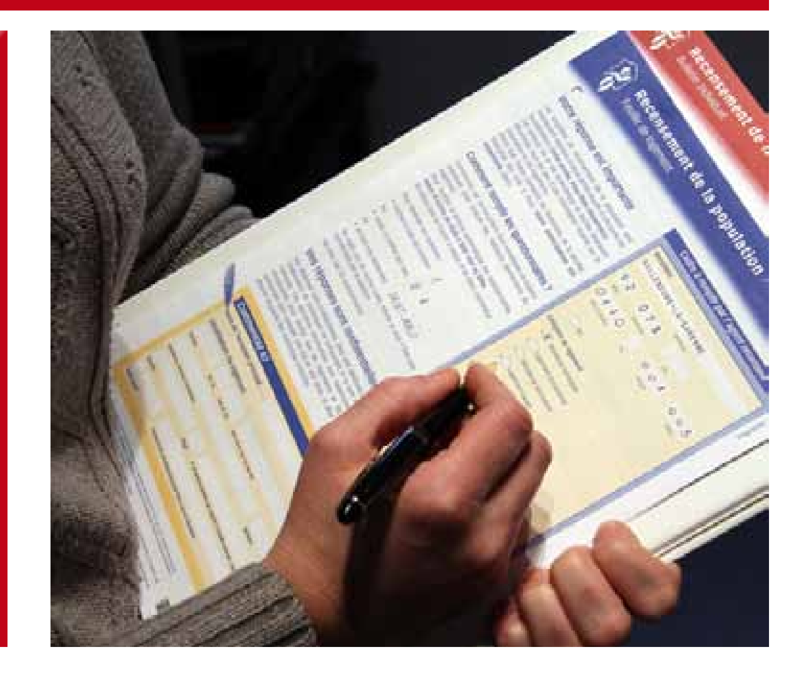
Vos réponses demeureront strictement confidentielles.

RECRUTEMENT DE 6 AGENTS RECENSEURS

Le conseil municipal a décidé de créer six emplois d'agents recenseurs chargés de la collecte des informations, non titulaires à temps non complet, pour la période allant de janvier 2012 à février 2012. La rémunération a été fixée comme suit :

- 1,15 € Brut par bulletin individuel collecté :
- 0,85 € Brut par feuille de logement collectée :
- ½ Journée de formation 25 € (2 demi-journées prévues)
- Frais déplacement : forfait 100 €

Si vous êtes intéressés, vous pouvez consulter le profil de poste sur le site internet de la commune et envoyer votre candidature en mairie avant le 30 novembre 2011. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Fabrice Colliard au 04 76 92 35 57



ACQUISITION D'UN LOGEMENT

Afin de conforter sa politique de logements sociaux et de développer la mixité sociale, l'équipe municipale a décidé d'acquérir un logement T2 situé dans le petit collectif au sein de l'opération « Le Petit Bois » aux Catières pour la somme de 158 000 euros TTC. Ainsi cet immeuble de 8 logements accueillera de l'accession privée, de l'accession sociale et du locatif social. Les élus souhaitent favoriser une telle mixité que ce soit dans des opérations de construction neuve ou pour de la réhabilitation.
La délibération votée à l'unanimité par les élus a pour objet d'autoriser Madame le maire à signer contrat de réservation pour une acquisition en VEFA.

TENNIS

LE PROJET « TENNIS COUVERTS »



À la suite d'une réflexion longue et argumentée alimentée notamment par le groupe projet « tennis », l'équipe municipale a décidé de lancer la construction de tennis couverts.
Ce projet, en discussion depuis plus de 10 ans entre le club de tennis et la mairie de Bernin, figurait dans nos engagements de campagne.

Se posaient d'emblée deux problèmes majeurs, le choix du lieu d'implantation des courts couverts ainsi que l'enveloppe budgétaire, et l'estimation budgétaire.
Mais auparavant, il s'agissait de bien comprendre l'intérêt de construire deux terrains couverts, afin d'aborder ensuite les étapes plus opérationnelles.
Les deux premières années du mandat n'ont pas permis d'avancer suffisamment clairement, et le plan d'occupation des sols ne permettait pas de construire une telle structure.
En 2011, parallèlement à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), la discussion concernant les tennis couverts a pu s'affiner grâce à la constitution d'un groupe de travail qui s'est réuni trois fois au printemps aboutissant à une présentation publique lors de l'heure citoyenne du 5 juillet.
Le président du club de tennis a porté à la connaissance des présents, les données chiffrées de l'activité du club et sa philosophie sportive et éducative, mettant en évidence l'apport qu'aurait la construction de deux courts couverts.
Le budget nécessaire à cette construction a fait l'objet de discussions et n'exédera pas 650 000 euros HT.

Le coût est à apprécier de façon globale tenant compte des impératifs exigés par la mairie (une structure s'adaptant bien au lieu d'implantation sur le plan paysager, des dépenses énergétiques maîtrisées, mais un terrassement inéluctable) et des subventions de la fédération de tennis ou des organismes en charge du développement du sport.
Les participants à la réunion publique non élus et élus ont pu échanger durant 1 heure sur ce projet.

Les élus ont ensuite pris la décision lors d'un séminaire le 17 septembre.

LE GROUPE DE TRAVAIL DES TENNIS COUVERTS

Membres :
Élus : Cécile Rocca, Christophe Duret, Patrick Soulignac, Philippe Vieille
Technicien : Bernard Viola (directeur des services techniques de la mairie)
Pour le tennis club : Patrick Dereymez, R. Triper-champ, D. Pellegrini, M. Silvestre
Habitants riverains et non riverains : Christiane Retout, Philippe Boivin, Eric Fontaine, Michel Poncet, Maurice Valden, Robert Zapp, Dominique Raynaud

Mission :
Redéfinir les besoins du club et d'examiner les points de vue contradictoires des participants.

QUELS ONT ÉTÉ LES ARGUMENTS EN FAVEUR DES TENNIS COUVERTS ?

Les principaux arguments en faveur de la construction des courts couverts sont d'une part, la nécessité des entraînements continus tout au long de l'année pour permettre aux équipes de Bernin d'être performantes lors des compétitions, et d'autre part, la continuité des entraînements des enfants le mercredi et des adolescents le samedi. Selon les intempéries, de nombreux cours prodigués par les moniteurs diplômés sont annulés et reportés, voire remboursés (le club nous communique une séance sur trois est annulée pour cause d'intempéries). La comparaison a été faite avec les clubs de la région, où des communes de la taille de Bernin possèdent des courts couverts lorsque le club a, comme c'est le cas à Bernin, de nombreux adhérents et des équipes engagées dans les compétitions. Il faut savoir que pour avoir les résultats excellents que produit le club, les compétiteurs s'entraînent en cas d'intempérie, à la ligue de tennis à Seyssins, ce qui signifie des trajets, de la fatigue. La mairie a déjà anticipé sur ce besoin de courts couverts en octroyant au tennis club tous les mercredis matins et tout le samedi, la salle omnisports du gymnase, de même que le jeudi soir. Il a été mis en évidence que l'occupation du Cube par le tennis se fait au détriment d'autres clubs (basket, hand) ou du centre de loisirs, la construction de deux tennis couverts libérera ces créneaux et devrait permettre aux joueurs de tennis, de s'entraîner sur une surface parfaitement adéquate, ce qui n'est pas le cas au Cube.
Du fait de manque de créneaux l'activité loisir est en perte de vitesse pour les adultes
L'éventualité de disposer de terrains adaptés au handicap reste une hypothèse à travailler en fonction des besoins non encore recensés.

QUELS ONT ÉTÉ LES ARGUMENTS FAISANT DOUTER DE LA PERTINENCE DES TENNIS COUVERTS ?

L'argument disant que le tennis est un sport d'extérieur est proposé au débat et effectivement, le tennis se joue majoritairement en plein air et par là même est soumis aux intempéries, la pluie rendant le jeu dangereux et le froid, le rendant difficile à proposer aux enfants, argument conduisant la mairie à mettre à disposition du club la salle omnisports du Cube.
Le taux d'occupation des terrains a été demandé au club qui a produit les chiffres en rapport avec la disponibilité des joueurs, dont beaucoup sont en activité professionnelle, ce qui revient à dire qu'en journée, les courts sont assez libres, hormis les mercredis et samedis, (les heures de pointe étant le soir entre 18 heures et 21 heures), il semble que tous les clubs se voient opposer cette critique, le club proposera de réfléchir à un partenariat avec les écoles ou avec des seniors, pour une occupation durant la journée. Le club rappelle que l'occupation saturée sur certains créneaux ralentit la progression du nombre d'adhérents adultes, ce d'autant que deux courts sur les 4 actuels ne sont pas éclairés et ne sont pas jouables à certaines heures.
La question de l'intercommunalité s'est posée, mais les différents clubs risquent de pratiquer en couvert, lors des mêmes périodes que le tennis club et un projet intercommunal correspondrait à de trop nombreux adhérents pour être fonctionnel. Ceci n'empêche pas Bernin de proposer la structure des couverts à différents moments pour des clubs alentours, et ce point reste à travailler.

QUELLES SONT LES CONCLUSIONS PARTAGÉES LORS DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2011

Les courts couverts seront situés sur le terrain du Clôt, lorsque le plan local d'urbanisme sera adopté, soit courant 2012, avec une exigence paysagère et environnementale. Le coût maximum pour la commune se situera à 650 000 euros hors taxe, sur les exercices budgétaires 2012 et 2013, sans nouvel emprunt. Le club de tennis de Bernin participera aux frais de fonctionnement et ne sera pas le seul utilisateur de la structure. Une convention reprenant tous ces points sera établie.

LE CLUB DE TENNIS DE BERNIN EN QUELQUES CHIFFRES ET TITRES

Adhérents : 350 joueurs, soit le 10ème club de l'Isère
64 % de jeunes de moins de 18 ans
75 % de Berninois
Budget : 100 000 euros
Salariés : 3, dont 1 secrétaire à temps partiel et deux enseignants diplômés d'état
Nombreux bénévoles dont les lycéens qui participent à l'enseignement aux plus jeunes
Enseignement : 3 000 heures annuelles en dehors des stages
Stage en été pour les jeunes
Compétiteurs : 40 jeunes et 40 adultes (engagement dans les compétitions juniors seniors hommes et femmes et vétérans)
Titres remportés en 2011 : jeune de 9 ans, champion de l'Isère et des Alpes, équipe de jeunes 9-10 ans champions de l'Isère ; équipes dames : 2 titres de championnes de l'Isère ; équipe 1 messieurs, montée en prénational.

DIALOGUE ENTRE DOMINIQUE RAYNAUD, UN MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL ET CÉCILE ROCCA, LA PREMIÈRE ADJOINTE LORS DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

D. Raynaud : Des Berninois trouvent que les tennis couverts sont moins urgents que la réhabilitation de la route départementale ou la réalisation de la piste cyclable en site propre Crolles - Saint Nazaire les Eymes et ils se demandent si le budget prévu pour les tennis couverts ne vient pas en concurrence avec le budget consacré aux travaux routiers, par exemple.

C Rocca : En réalité, la commune a un budget d'investissement qui se répartit en plusieurs postes avec chaque année l'aménagement des voiries et réseaux (eaux pluviales, enterrement des lignes…) et la réhabilitation des bâtiments communaux (ex-local jeune, ex poste, la cure…). Les investissements qui étaient importants en 2010 concernaient encore le gymnase et les paiements aux entreprises, domaines arrivés à échéance. Concernant la route départementale, les études sont encore en cours mais les travaux auront lieu en 2012, de fait, avant la construction des tennis couverts, dans le calendrier prévisionnel. La construction des tennis est un investissement qui est réalisé pour des dizaines d'années et la somme consacrée par an à la construction des tennis couverts correspond à 10 % de l'investissement annuel de la commune, répétés deux années consécutives. Aussi on peut dire que le budget permet à la fois d'entretenir et de développer les infrastructures et d'en construire de nouvelles, sans emprunter.

D. Raynaud : Justement on se demande si on ne pourrait pas rembourser une partie de l'emprunt en ne faisant pas ces tennis couverts, ce qui serait utile à toute la population, car on a bien compris qu'un produit toxique a été acquis par la commune.
C Rocca : malheureusement, rembourser par avance le prêt toxique serait extrêmement coûteux et se priver d'investissement ne résoudra pas le problème du prêt toxique.

D. Raynaud : Des Berninois, certes bien conscients de l'aspect éducatif de ce sport, pensent qu'il est difficile de justifier des tennis couverts à Bernin dans le cadre d'une politique municipale qui met en avant la notion de développement durable.

C Rocca : la notion de développement durable n'exclut pas le développement et les élus sont attachés à tous les aspects de dépense énergétique minimale, en essayant, par exemple, de brancher l'alimentation en chauffage sur le puits canadien en service pour le gymnase. Les constructeurs de tennis couverts développent des matériaux adaptés à cette légitime préoccupation, ce sera une exigence. Je ne suis pas spécialiste dans le domaine environnemental mais des collègues le sont, pour ma part, je suis davantage sensible à la réelle force durable que constitue le lien établi entre les différentes classes d'âge, au sein du club.

LOGEMENT

LES MICHELIÈRES IV

LE CONTEXTE

Comme vous le savez, l'équipe municipale ne souhaitait pas réaliser la dernière tranche (tranche IV) du programme des Michelières, située en bordure de la RD1090, en face de la place des droits de l'homme.

La volonté était d'intégrer la parcelle concernée dans la réflexion en cours sur l'aménagement de la RD1090 afin d'avoir un projet cohérent répondant à plusieurs objectifs.

- Tout d'abord la sécurisation de la route départementale avec un aménagement permettant de casser la vitesse avant l'entrée dans le cœur du village en direction de Crolles,
- Ensuite la création d'un pôle multimodal comprenant des arrêts de bus sécurisés en retrait de la voie, adaptés à l'importante fréquentation des Berninois, notamment collégiens et lycéens, et accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'une plateforme fermée et sécurisée pour laisser les vélos,
- Enfin la réalisation d'espaces verts trop peu présents dans le cœur du village.

Dans ce contexte, le positionnement de cet immeuble en bordure immédiate de la RD1090 apparaîssait peu adapté puisqu'en plus de créer des logements en un lieu peu adapté à la qualité de vie espérée lors de la construction de nouveaux logements (8 000 véhicules par jour circulent sur la RD1090), il bloquait le dernier angle de vue sur la Chartreuse.

Malheureusement l'équipe municipale ne pourra mener à bien son projet.

En effet, la vente de la parcelle communale n'ayant pas été concrétisée par la nouvelle équipe d'élus, la société d'habitation des Alpes (Pluralis) a engagé une action en justice contre la mairie.

À la suite de ce recours, la commune est contrainte à vendre la parcelle située en face de la place des droits de l'Homme à Pluralis, en vertu d'une délibération du conseil municipal d'octobre 2007 qui autorise le maire à vendre la parcelle, et d'un arrêté de permis de construire délivré également en novembre 2007.

Le jugement du tribunal en date du 26 mai 2011 reconnaît que la délibération de 2007 présente un caractère illégal, mais comme la délibération et le permis de construire n'ont fait l'objet d'aucun recours ou retrait dans le délai légal de deux mois (la nouvelle équipe ayant été élue en mars 2008, il était trop tard), la commune est liée par les termes de cette délibération illégale, et doit donc s'exécuter en vendant le terrain à la Société d'habitation des Alpes.
Cet acte de vente a été signé le 27 septembre 2011.

LE PROJET

Quelques mots sur cet immeuble
Il comprendra 8 logements sociaux, dont les caractéristiques datent de 2007, et pour lequel la commune a demandé à la Société d'habitation des Alpes de revoir deux points importants.
Le positionnement de l'immeuble, trop proche de la route entraînant des nuisances sonores importantes pour les futurs habitants et empêchant le projet de réaménagement et notamment l'arrêt de bus sécurisé et adapté au handicap : à cette demande la réponse a été négative.

L'actualisation des caractéristiques énergétiques du bâtiment qui datent de ce qui se faisait en 2007, avec des normes évoluent très vite dans ce domaine et le bâtiment risque de ne pas bénéficier des dernières innovations en matière d'isolation, la société des Alpes a écouté la demande et indiqué qu'elle ferait son possible dans ce domaine.

Concernant les parkings dévolus à ces logements, ils se situeront à l'arrière du bâtiment par un accès au niveau du chemin des Vergers.
Le calendrier des travaux sera diffusé dans un prochain journal municipal dès qu'il sera porté à la connaissance de la commune.
De même pour les détails sur les types de logements, la date de livraison et leur mode d'attribution.
Les familles qui accéderont à ces logements doivent être inscrites comme demandeuses d'un logement social et le dossier peut se constituer en mairie auprès du service social :
Fabrice Colliard :
04 76 92 35 57
fabrice.colliard@bernin.fr



TRAVAUX

AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS PIÉTONS DANS LES ALLÉES DU CIMETIÈRE

L'importante épaisseur de gravillons dans les allées du cimetière 1 rendait difficile les déplacements à pieds en particulier pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Des travaux ont donc été réalisés durant le mois de septembre pour résoudre ce problème.
Les allées (A à G) ont été refaites. Un matériau constitué de nid-d'abeilles extrudé recouverts sur une face d'un géotextile poreux a été posé. Ce matériau a plusieurs vocations : il sert à stabiliser les sols constitués de gravillons en évitant qu'ils soient trop fluides, de plus, le géotextile le composant permet de diminuer le désherbage des allées car il empêche la germination des plantes. Il a l'avantage et a permis de traiter les allées du cimetière tout en conservant les eaux pluviales sous celles-ci sans avoir à faire des réseaux.
Le gravier mis en place est un mélange de calcaire de granulométrie 0/10 du Vercors et de granit 0/10 de l'Oisans.



AGRANDISSEMENT DU TROTTOIR SUR LA RD



Les travaux de construction de bâtiment en bordure de la Rd 1090, au carrefour avec le chemin de Craponoz et dont la réception est prévue en juin 2012, devraient être suivis par la réhabilitation de l'ancienne maison située en plein carrefour. Le trottoir longeant cette propriété a donc, pour des raisons de sécurité liées aux accès chantier, été interdit aux piétons.
Pour répondre à de nombreuses demandes des Berninois, le trottoir coté Bas Bernin a été élargi à 1,40 m minimum afin de permettre le passage des piétons et des poussettes.
Le marquage de la voirie est réalisé en jaune, indiquant qu'il s'agit d'un aménagement provisoire, dans l'attente d'une part de la fin du chantier en cours et d'autre part de la réalisation des travaux sur la RD 1 090.

TRAVAUX

ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE



La commune de Bernin a fait l'acquisition d'un véhicule électrique, 100 % d'origine française, pour le service technique. Il fonctionne grâce à un système de batteries ayant une autonomie de 100 km et rechargeable sur n'importe quelle prise 230V.
Il émet 0 g de CO2 et est parfaitement silencieux. Son petit gabarit permet aux agents de stationner en bord de voirie sans perturber la circulation.
Il a une capacité de charge de 700 kg sur le plateau, et est utilisé majoritairement par les agents du service voirie pour le nettoiement et le désherbage des voies.
L'acquisition de ce véhicule entre parfaitement dans le cadre de notre démarche « zéro phytosanitaire », puisqu'il a été équipé d'un appareil de désherbage vapeur pour le désherbage des voiries et dépendances communales. Le principe de cette machine est le suivant : elle chauffe de l'eau à une température allant de 90 à 120 °, et la vapeur d'eau dégagée éclate les cellules de la plante et ainsi la détruit.
Le désherbage à la vapeur nécessite 3 à 4 passages annuels pour maintenir les voiries propres.

À VENDRE

La commune de Bernin vend le véhicule Piaggio Tipper utilisé par le service technique au prix de 500,00 euros.
Il a 71 128 km, n'a pas le contrôle technique et il y a des réparations à faire. Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir le voir au centre technique communal. Pour cela, contacter le secrétariat du service technique au 04 76 92 35 55.
Si plusieurs offres sont faites, un tirage au sort sera effectué.



TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE PASSE-QUATRE ET JONCTION AVEC LE CHEMIN DE LA PROULA SOUS LE GROUPE SCOLAIRE

Les travaux en cours depuis début juillet 2011 pour la dissimulation des lignes EDF, Télécommunication et éclairage public, engagés par le Syndicat énergies du département de l'Isère sur le chemin de Passe-Quatre, se terminent. Dans les prochains jours, France Télécom devrait intervenir afin de réaliser les câblages en souterrains. L'ensemble des poteaux béton, bois et acier sera alors déposé. De nouveaux candélabres et luminaires ont été mis en place sur l'ensemble du chemin afin d'une part de renforcer l'éclairage et d'autre part de remplacer l'ancien matériel vétuste et nettement moins performant.
Dès à présent, après la dépose de tous les câbles EDF, on constate déjà une nette amélioration esthétique et visuelle du secteur. De plus, ces travaux d'enfouissement des lignes permettent d'assurer une sécurisation de la distribution électrique et télécommunication du quartier, action entrant pleinement dans le cadre du développement durable.
Avant la réalisation d'un revêtement de voirie complet et afin de recueillir les demandes des riverains, une réunion a eu lieu en mairie le 5 octobre, en présence de M. Dominique Revol, conseiller municipal délégué aux travaux, M. Bruno Thomas, conseiller municipal et Mme Sophie Circan, conseillère municipale déléguée de quartier.
Les problèmes évoqués par les habitants présents concernent essentiellement l'intensité du trafic et les vitesses constatées sur cette voie, localement étroite, et générant ainsi d'importants problèmes de sécurité. Les solutions proposées et retenues consistent en la création de chicanes avec sens de circulation prioritaire, le maintien des ralentisseurs existants et l'ouverture de la voie entre le chemin de Passe-Quatre et le chemin de la Proula. Lors de cette réunion, il a été convenu que ces travaux de chicanes seraient réalisés à titre d'essai et qu'une nouvelle entrevue avec les riverains serait programmée quelques mois après leur réalisation. Un projet a donc été établi et concerne la réfection de la totalité du revêtement de voirie entre les carrefours chemin du Bas Bernin et chemin de Bois Claret, création de chicanes par la pose de potelets et jardinières, réalisation du revêtement de la voie entre les chemins de la Proula et de Passe Quatre avec création d'un cheminement piétons protégés par des potelets.
Considérant l'état d'un tronçon de voirie sous le groupe scolaire, la réalisation d'un revêtement définitif a été intégrée à cette opération.
La consultation des entreprises est en cours.

TRAVAUX

MISE EN PLACE DE SIÈGES DE GRADINS AU CUBE

Les aménagements intérieurs se poursuivent au Cube. Afin d'améliorer le confort des spectateurs dans la salle omnisports, des sièges ont été installés sur les gradins. Après consultation de plusieurs fournisseurs, le choix s'est porté sur un fabriquant italien avec un produit nouveau. 286 sièges avec dossiers et assises relevables ont été posés. Malgré quelques difficultés techniques liées à la présence des grilles de ventilation sur certaines rangées et nécessitant la fabrication de pièces d'adaptation, la société italienne a assuré la pose dans un délai très court de 4 jours, juste avant le forum des associations. La pose des sièges permet désormais d'accentuer la dimension festive et culturelle de la grande salle du Cube. Si le public des matchs et manifestations sportives appréciera le confort de ces sièges, d'autres utilisations (spectacle, projection,…) de cette salle pourront se développer.



INSTALLATION D'UNE SONORISATION DANS LA SALLE OMNISPORTS DU CUBE

Début juillet, la salle omnisports du cube a été équipée d'une installation de sonorisation comprenant une console de mixage, un amplificateur, un lecteur de CD compatible avec clé USB MP3, deux micros HF et quatre enceintes. Après prise en compte des caractéristiques dimensionnelles et du volume de la salle, ainsi que des propriétés acoustiques des matériaux constituant les parois verticales et plafond, plusieurs études et simulations informatiques ont été nécessaires afin de pouvoir arrêter un choix de matériel et la position des enceintes.

Avec pour objectif premier une diffusion homogène et optimum du son dans l'ensemble du volume, les groupes de deux enceintes ont été positionnés dans l'axe de la salle, un dirigé vers les gradins et le deuxième vers le plateau sportif. Le deuxième objectif est le respect de la réglementation concernant la diffusion de musique amplifiée.

Début septembre, un bureau d'étude acoustique a été mandaté afin d'effectuer les mesures dans le bâtiment ainsi qu'à l'extérieur, et dans la maison d'habitation la plus proche du site. Son intervention, réalisée réglementairement après 22 h 00, et d'une durée d'environ trois heures, s'est déroulée en trois phases. La première comprenait une série de mesures de sons ambiants. La deuxième consistait en une série de mesures en ces différents points sans intervenir sur l'installation, son au maximum. Après analyse des résultats, les calculs ont permis de définir le niveau de bridage de l'amplificateur. La troisième série de mesures a ensuite été réalisée afin de vérifier le respect de la réglementation.

Cet investissement sera très utile pour des utilisations très variées allant des réunions publiques au repas des seniors en passant par le spectacle de l'école et permettra d'avoir une sonorisation de qualité en préservant la quiétude des riverains.

MISE EN CONFORMITÉ ACCESSIBILITÉ PMR
(PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE) AU CUBE

Des interventions ont été effectuées par le service technique de la commune à la fin de l'été afin de mettre en conformité avec la récente réglementation PMR certaines zones de déplacement intérieur du Cube. Des plots podotactiles ont été posés au droit de chaque escalier, ainsi que des nez de marches contrastés et des seuils antidérapants.

ENFANCE JEUNESSE

ÉLECTIONS DU CME



Vendredi 7 octobre dernier, les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 ont pu élire leurs représentants au conseil municipal des enfants (CME) : tout était en place pour une vraie élection grandeur nature !

Laurence Bellicard, maire de la commune et Elen Quennemet-Cosson, adjointe au maire, déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires ont donc accueilli ce jour-là les enfants au bureau de vote, installé pour l'occasion dans la bibliothèque de l'école.

Chaque enfant s'est présenté avec sa carte d'électeur, carte remise quelques jours auparavant aux enfants et qu'ils ont pu compléter avec l'aide de leurs enseignants. En arrivant dans la salle, les élues ont rappelé aux enfants les étapes du vote : suivant ces instructions, chaque enfant a ensuite pris un bulletin et une enveloppe pour aller faire son choix dans l'isoloir à l'abri des regards. Chacun a ensuite présenté sa carte aux assesseurs – des anciens élus du CME venus prêter main forte-puis a pu glisser son enveloppe dans l'urne et enfin signer la liste d'émargement, exactement comme pour une véritable élection. Une leçon d'instruction civique grandeur nature, en quelque sorte !

À 16h30, le dépouillement mené par les élus du CME de l'an dernier a pu commencer, en présence des candidats, de leurs copains, de quelques parents et de Mme Viault, directrice de l'école. Le suspense n'était pas insoutenable puisque cette année pour la première fois, il y avait moins de candidats que de postes...Chacun était quand même impatient de savoir combien de voix il avait recueilli. À la fin du dépouillement le maire a remis à chaque nouvel élu une invitation à l'installation du conseil municipal des enfants pour le vendredi 14 octobre en mairie.

INSTALLATION DU CME



Vendredi 14 octobre, les nouveaux élus du CME ont eu leur première réunion suivie de la cérémonie d'installation officielle.
Après un petit goûter de bienvenue, les enfants ont écouté très attentivement les chefs de service de la mairie qui sont venus présenter leur travail chacun leur tour. Le maire a ensuite fait visiter les locaux de la mairie aux jeunes élus.
À 18h30, sont arrivés les élus adultes, les anciens élus du CME, les parents, les enseignants ainsi que M. Mollier, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, et Mme Fioraso, députée de l'Isère. La cérémonie pouvait commencer : les jeunes élus ont tout d'abord choisi leur maire – Yann Goulvestre. Ils ont ensuite écouté les élus adultes leur parler de leurs missions et leur glisser quelques conseils : les élus ont souligné le fait que les enfants avaient beaucoup de projets, qu'ils allaient devoir choisir, se mettre d'accord et que cela demandait de beaucoup discuter et de travailler vraiment ensemble. M. Mollier a ensuite souligné le formidable outil d'apprentissages que pouvait être le fait d'être élu d'un conseil municipal des enfants tant du point de vue de l'argumentation, du vivre ensemble que celui bien sûr de l'éducation citoyenne. Mme Fioraso a ensuite fait la surprise aux élus de cette année et de l'an passé de les inviter à venir visiter l'assemblée nationale à Paris ; une expérience unique qui a semblé ravir nos jeunes élus.
Une belle cérémonie à l'issue de laquelle les anciens élus du CME sont repartis avec une médaille en remerciement de leur investissement et de leur travail de l'an passé et les nouveaux élus avec tout l'équipement nécessaire pour une année de travail sous la forme d'une sacoche comprenant cahier, stylo, pochette et carnet de bord du jeune élu !

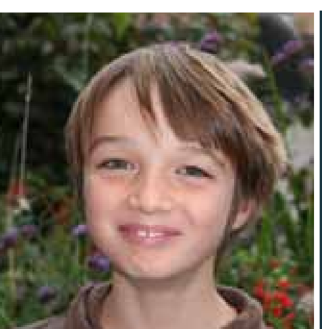


Yann Goulvestre, maire du CME entouré de Mesdames Geneviève Fioraso, députée (à gauche), Elen Quennemet Cosson, adjointe déléguée à la jeunesse et aux affaires scolaires (au centre), Laurence Bellicard, maire.

LES ÉLUS DU CME, LEURS PROJETS



Yann Goulvestre – 9 ans - Le maire
J'ai envie d'être élu parce que je veux apporte des idées dans notre ville de Bernin :
- j'aimerais faire plus de pistes cyclables pour aller au Cube en vélo et circuler en toute sécurité, et sans polluer.
- je souhaiterais organiser un concours géant de Badminton pour mieux faire découvrir ce sport.
- j'aimerais aussi installer au Cube une grosse boite pour collecter les objets trouvés (sacs, manteaux, etc.)



Joan le Pouhaer
Mes projets :
À la cantine, servir les nourritures dans des plats et assembler les tables de 6 et de 4
Réserver des ballons pour la récréation
Mettre une piste cyclable qui mènera à l'école
Mettre en place un jumelage CME avec une autre ville d'Europe
Réorganiser un tournoi sportif et refaire une après-midi jeux



Lou Herbert – 10 ans
Mes idées :
Déposer un container pour vêtements qui iront à des associations humanitaires
Mettre deux poubelles supplémentaires sur le terrain de foot et deux sur le terrain de basket
Faire un stand CME à la fête de la châtaigne pour récolter de l'argent qui ira à des associations
Mettre une fontaine sur le terrain de foot



Alice Audige - 9 ans - CM1
J'aimerais qu'il y ait sur chaque bord du terrain de foot des arbres.
Aussi j'aimerais bien qu'il y ait plus de temps à la récréation.
Et qu'à l'école nous fassions plus de sorties avec la classe.
Je voudrais aussi qu'on plante des fleurs sur le terrain de foot.
J'aimerais aussi qu'on puisse aller tout le temps sur la butte.
Je désire aussi que tout le monde s'amuse!!!!!



Hugo Medori – 9 ans
Je souhaiterais :
Créer un site internet pour le CME
Créer un groupe d'enfants pour choisir les livres de la bibliothèque
Organiser des cours de cuisine pour apprendre aux enfants à bien manger
Organiser une après-midi loto et crêpes pour la chandeleur rassemblant enfants et personnes âgées
Installer des jeux géants dans la cour de récréation (échecs, jeu de l'oie…)



Garance Cosson, 8 ans 1/2
J'aimerais :
- planter des arbres contre le grillage sur le terrain de foot pour qu'il y ait plus d'ombre
- mettre des jeux dans la cour (balançoires, araignée..)
- racheter des jeux de société pour le périscolaire
- réorganiser l'après-midi « Découvre ton sport »



Clarisse Pinat – 8 ans
J'aimerais :
- organiser un concours de dessins tous les mois sur un thème différent à chaque fois
- installer des bancs dans le village
- faire venir un artiste (jongleur, magicien, ...) au cube tous les ans en demandant une petite participation financière à chaque spectateur tracer des marelles dans chaque cour



Clara Sabri - 10 ans
Mes projets :
Recycler les bouteilles en plastique dans une boîte
Faire les olympiades avec une autre école
Faire des sorties en classe verte
Mettre des climatisations dans toutes les classes comme celle d'Alain Jourdan



Lise Daniele – 8 ans
Mes idées :
Création de classes vertes l'été et l'hiver
- Organiser une grande chasse aux trésors dans notre village
- Installer un mur d'escalade au cube
- Mettre des jeux à disposition dans la cour de l'école
- Toutes vos idées seront les bienvenues



Ilona Brunier – CM2 – 10 ans
Je souhaite réaliser les projets suivants :
Déplacements et sécurité : Il n'y a pas assez de pistes cyclables sur la commune. Les voitures roulent trop vite. Il faut aménager et sensibiliser.
- Contact avec les personnes âgées : elles sont souvent seules, on pourrait organiser des rencontres, des animations.
- Festivités : réfléchir à de nouvelles fêtes.
- Quand il y a un nouveau projet sur Bernin, il serait intéressant que le conseil municipal d'enfants soit consulté.



Thomas Gouedo – CE2 – 8 ans
Je propose de faire une course de karting et d'organiser un après-midi multisports (basket, handball, foot, badminton)



FESTIVITÉS

PLUS DE PHOTOS DANS LE MOIS EN IMAGES !

SEMAINE DU GOÛT

À L'OCCASION DE LA SEMAINE DU GOÛT QUI S'EST DÉROULÉE DU 15 AU 23 OCTOBRE, LA COMMUNE A MIS EN PLACE PLUSIEURS ANIMATIONS TOUT AU LONG DE LA SEMAINE. L'ENSEMBLE DES ATELIERS A CONNU UN IMMENSE SUCCÈS.

JÉRÔME FAURE - LUNDI 17 OCTOBRE, ATELIER DE CUISINE « ADULTES »



Jérôme Faure est le chef du restaurant le Bois Fleuri à Corrençon. Sa cuisine est simple, authentique et chaleureuse, tout comme sa personnalité.
Au cours de cet atelier d'une extrême richesse tant sur le plan culinaire qu'humain, les 15 Berninois présents ont participé à la réalisation de 4 plats :
Tartare de veau au bleu du Vercors et noix de Grenoble, velouté terre et mer, assiette autour des légumes d'antan, soufflé chaud au potimarron et à la vanille.

Ce chef étoilé au guide Michelin a transmis avec beaucoup de gentillesse et bonne humeur son savoir et a partagé un grand moment d'échanges et de discussion lors de la dégustation avec ses élèves d'un soir.

Nous tenons à le remercier chaleureusement d'avoir accepté notre invitation pour l'animation de cet atelier et pour sa grande disponibilité.

Hôtel* du Golf - Restaurant Le Bois Fleuri - 38250 Corrençon-en-Vercors - Tél. : 04 76 95 84 84**
hotel-du-golf@wanadoo.fr
http://www.hotel-du-golf-vercors.fr/

Tartare de veau au bleu du Vercors et noix de Grenoble
Ingrédients (pour 4 personnes) :
360 gr de quasi de veau par personne
6 cuillères à soupe d'huile de noix
4 cuillères à soupe de vinaigre de noix
80 gr de cerneaux de noix
120 gr de bleu de sassenage (assez affiné)
Fleur de Sel, poivre et 1 botte de ciboulette

Dans un premier temps parer la viande
Puis couper le quasi de veau en escalopes puis en dés.
Ajouter l'huile de noix, le vinaigre de noix, le sel, le poivre et la ciboulette et les noix
(On peut éventuellement torréfier les noix en les passant quelques secondes dans du beurre mais attention à ne pas mettre les noix chaudes dans la préparation).
Découper ensuite en petit dès le bleu de sassenage et l'incorporer dans la préparation.
Placer au frigo au moins ¼ h avant la dégustation !

On peut servir ce met avec un vin blanc du Jura (Chardonnay….)

STÉPHANIE RIZZO
Diplômée de l'institut Paul Bocuse, Stéphanie Rizzo, propose des cours de cuisine pour les adultes et pour les enfants ainsi qu'un service traiteur à Grenoble « finger food and tea time ».

MERCREDI 19 OCTOBRE
DEUX ATELIERS DE CUISINE « ENFANTS »

En ce mercredi après-midi une délicieuse odeur de cuisine se dégageait de la salle des fêtes…
En présence de Stéphanie Rizzo, 16 petits Berninois ont pu assister à un cours de cuisine dispensé par Stéphanie. Très pédagogue, elle a su captiver et impliquer les marmitons et réaliser avec eux trois recettes : des palmiers feuilletés au saumon fumé, des sablés au parmesan et des wrapps.
À la fin de l'atelier, les enfants ont pu déguster leurs préparations et repartir avec un petit sac rempli de gourmandises qu'ils ont pu partager avec leur famille.



Rizzo & rizzo – restaurant et cours de cuisine - 17, rue Servan à Grenoble - Tél. : 04 76 63 22 17 - site : fingerfoodandteatime.blogspot.com

JEUDI 20 OCTOBRE
ATELIER DE CUISINE « ADULTES »

C'est dans la joie et la bonne humeur que s'est déroulé le dernier atelier cuisine de la semaine animé par Stéphanie Rizzo.
Dès le début du cours, les 8 Berninois présents écoutent avec attention les conseils dispensés par la chef… « pour que la planche à découper ne bouge pas, je vous conseille de mettre une feuille de papier absorbant mouillée en dessous »… le cours s'annonce riche en astuces et conseils de professionnels..
Au menu de ce jour : Velouté de courge muscade, filets de poulet fermier sauce asiatique, tartelette poire/châtaigne.

Stéphanie, merci d'avoir dispensé votre savoir avec tant de générosité !



FÊTE DE LA CHATAIGNE ET DU VIN BLANC

Il aura fallu attendre la mi journée pour que le soleil fasse son apparition lors de cette nouvelle édition de la fête de la châtaigne et du vin blanc le 16 octobre dernier.
Dès lors, toutes les conditions étaient réunies pour que la fête connaisse un véritable succès. Il était difficile de circuler en ce dimanche chemin de la Proula, la rue était remplie et l'on pouvait même apercevoir deux échassiers ! Petits et grands, tous ont été ravis de pouvoir déguster les nombreuses spécialités proposées par les producteurs ou encore apprécier l'artisanat d'art.
Les stands de la châtaigne et du vin n'ont pas désempli, tout comme celui de nos amis de Kieselbronn.
Grâce à l'implication des associations berninoises, vous avez pu assister à de nombreuses démonstrations ou encore effectuer la visite du patrimoine Berninois en attelage avec l'association Patrimoine et avenir en Grésivaudan.
Manège à pédale, tir à l'arc, jeux anciens, trampoline, château gonflable… il y en avait pour tous les goûts et à certains moments de la journée il fallait s'armer de patience pour participer à toutes ces activités offertes par la commune.
Au fil de la journée de plus en plus de petits papillons, de fées ou encore de lions défilaient dans la rue après s'être fait maquiller sur le stand du service enfance jeunesse de la commune qui proposait de nombreux ateliers.
Vous êtes chaque année de plus en plus nombreux à participer à cette fête traditionnelle et conviviale. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette journée.



LA PARTICIPATION DE KIESELBRONN

Cette année la fête de la châtaigne et du vin blanc avait un accent germanique et l'amitié franco allemande a pris tout son sens avec la participation de nos amis de Kieselbronn.
Accompagnés de leur maire, Monsieur Faber, douze Allemands ont fait le déplacement pour faire découvrir leurs spécialités locales aux visiteurs de la fête de la châtaigne et du vin blanc.
Après avoir été reçus en mairie par Laurence Bellicard, maire de Bernin et le conseil municipal le samedi 15 octobre en fin de journée, tous les protagonistes étaient fin prêts pour la grosse journée du dimanche qui s'annonçait.
C'est avec une rigoureuse organisation que le stand a été mis en place. Les tartines de jambon de la forêt-noire ou encore la bière locale ont enchanté les nombreux visiteurs !
Français comme Allemands, tous ont sincèrement apprécié cet échange et se sont donné rendez-vous à Kieselbronn du 17 au 20 mai prochain.





FOCUS SUR LA VENUE DES ALLEMANDS

PAR G. LEMIERE, PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE JUMELAGE

L'idée était venue lors de notre rencontre de jumelage de l'Ascension. Elle a germé dans les esprits de part et d'autre… et samedi 15 octobre après midi 13 représentants de Kieselbronn dont le maire, M. Faber, sont arrivés les coffres remplis de spécialités allemandes pour participer à la foire à la châtaigne et au vin blanc de Bernin. Accueillis par le comité de jumelage, la délégation a ensuite été reçue en mairie par Madame le maire et les élus. La soirée s'est terminée par un repas pris en commun. Dimanche matin, Allemands, Français ont uni leurs efforts pour monter et décorer le stand, préparer le grill pour les « Thüringer Bratwurst », couper le pain cuit au feu de bois à Kieselbronn, le jambon de la Forêt-Noire, installer la tireuse à bière, cuire les gaufres. Un petit groupe de cuisinières s'était aussi réuni chez une famille de Bernin pour préparer une spécialité locale, le Magsomekuchen, une tarte aux graines de pavot à base de pâte à pain cuite elle aussi au feu de bois dans le four à pain. Ce fut une belle journée ensoleillée placée sous le signe de l'amitié franco-allemande qui a permis aux Berninois de goûter aux spécialités allemandes et de les apprécier. Bravo et merci à Bernd et à l'équipe allemande Heiko, Doris, Dieter, Pia, Ludger, Rita, Hans-Jürgen, Gerti, Elke, Wolfgang, Margret et Sabine pour l'organisation et l'intégration à la vie berninoise. Merci aux familles d'accueil, au comité de jumelage, à la municipalité de Bernin, aux personnels technique et administratif de la commune et aux visiteurs qui ont contribué à la réussite de la participation de Kieselbronn à cette « Kastanienfest ».

INTERCOMMUNALITÉ

LE SERVICE ASSAINISSEMENT DU SIZOV UN ACTEUR POUR PRÉSERVER LE BON ÉTAT DE NOS MILIEUX AQUATIQUES

Depuis le 1er janvier 2006, le SIZOV gère l'Assainissement Collectif (collecte et traitement) et l'Assainissement Non Collectif sur les 5 communes de son territoire: Bernin, Biviers, Montbonnot St Martin, St Ismier et St Nazaire les Eymes

Les missions du SIZOV

Le traitement des eaux usées: une obligation

« Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte (...)..»
(art L 1331-1 du Code de la Santé Publique).
On parle alors d'assainissement collectif. Le SIZOV organise la collecte et le traitement dans une usine de dépollution des eaux usées.
« Les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif (...) »
(art L 1331-1-1du Code de la Santé Publique).
On parle alors d'assainissement non collectif. Le SIZOV est chargé de contrôler la bonne exécution des équipements existants et leur bon fonctionnement.



Assainissement Collectif

Les habitations intéressées doivent être raccordées au réseau collectif. Les 5 communes sont desservies par plus de 178 km de réseaux et branchements, complétés par des postes de refoulements permettant de franchir les reliefs.

Ces eaux usées sont ensuite traitées dans l'usine de dépollution de Montbonnot (UDEP). Construite en 2007, cette usine a été conçue pour traiter les eaux usées des 5 communes du SIZOV à l'horizon 2025 (35 000 équivalents habitants).

Cet équipement qui confine les odeurs est piloté par un agent spécialisé de notre prestataire de services VEOLIA Eau. Un système de télégestion et d'autosurveillance permet de garantir un fonctionnement optimal du système d'assainissement collectif pour empêcher les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel.

Toutes les semaines des bilans permettent de contrôler qu'elle élimine bien la pollution collectée.

Les eaux traitées et contrôlées sont ensuite renvoyées à l'Isère.
Les boues produites sont régulièrement analysées. Elles sont intégrées dans une filière de compostage normée. Par ailleurs le sable récupéré lors de la phase de prétraitement est recyclé comme lit de pose de canalisations sur nos chantiers de réseaux de collecte d'eaux usées.

Assainissement Non Collectif

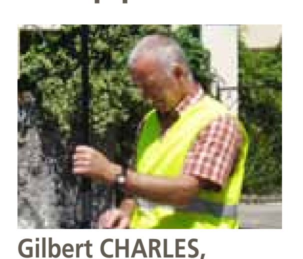
Depuis la loi sur l'eau de 1992, introduisant des obligations pour les propriétaires et les collectivités locales en terme d'assainissement non-collectif, la nouvelle loi sur l'eau et la protection des milieux aquatiques de 2006 est venue renforcer ces obligations, complétée par les arrêtés de 2009, *afin d'éviter les risques de pollutions diffuses des eaux superficielles et souterraines, et préserver notre ressource en eau.*

Toutes les habitations concernées doivent être équipées d'un système d'assainissement non-collectif qui assure d'une manière autonome la dépollution des eaux usées domestiques avant leur rejet dans le milieu naturel.: prétraitement (ex: fosse toutes eaux) et traitement (ex: champ d'épandage). L'installation doit être accessible pour son entretien et pour s'assurer de son bon fonctionnement.

Le zonage d'assainissement

La dernière version adoptée après enquête publique en 2009 détermine pour chaque parcelle si elle relève de l'assainissement collectif (immédiat ou futur) ou de l'assainissement non-collectif.

Une équipe au service de l'assainissement


Gilbert CHARLES, technicien assainissement

Vous êtes accueillis dans les bureaux du SIZOV aux heures d'ouverture ci-après.
Pensez à prendre rendez-vous à l'avance.
Lieu d'accueil: 351 av de l'Église BP 6 - 38331 ST ISMIER cedex
Lundi au Vendredi: 9h-12h, 14 heures – 17 heures
Tél.: 04 76 52 52 28 - courriel: contact@sizov.fr

Florent PELLETIER, directeur du service


Ouafia THIVOLLE secrétaire du service assainissement

La visite de l'UDEP est possible: tous les ans, lors de la journée mondiale de l'eau sur RDV au 04 76 04 13 65, pour les groupes

Les contrôles

À la création de nouveaux réseaux, les bâtiments desservis doivent se raccorder dans un délai de deux ans. Tous les raccordements doivent séparer les eaux usées domestiques les eaux pluviales.
En l'absence de réseaux collectifs, les habitations doivent se doter d'un assainissement non collectif.
Le SIZOV, avec son prestataire, procède donc aux contrôles réglementaires:
- des branchements en assainissement collectif: environ 40 branchements par mois (branchements neufs lors de la construction ou l'extension d'une maison, branchements existants suite à des problèmes de fonctionnement de réseau de collecte ou lors d'une vente).
- des installations d'assainissement non collectif: le diagnostic initial des équipements est à réaliser au plus tard le 31 décembre 2012. Aujourd'hui 350 diagnostics initiaux ont été réalisés dans les communes du SIZOV. Les derniers sont en cours de réalisation. Ensuite tous les 4 ans le service public d'assainissement non collectif contrôlera le bon fonctionnement des installations.

Agents de VEOLIA
Chargés des contrôles d'assainissement collectif et non collectif


Mamoudou DIALLO Mickael GUIGNARD


Sébastien GUSTIN

Diagnostic obligatoire en cas de vente d'immeuble en assainissement non collectif: la loi (Grenelle II du 12 juillet 2010) impose à tout vendeur, depuis le 1er janvier 2011, de fournir un diagnostic de moins de 3 ans annexé au compromis de vente.
En cas de non-conformité de l'installation l'acquéreur devra procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente. Par extension à l'assainissement collectif nous conseillons aux acquéreurs de réclamer un diagnostic du branchement eaux usées de l'immeuble qu'il convoite pour éviter de mauvaises surprises.

Les causes de dysfonctionnements des réseaux d'eaux usées

Nos égouts obstrués par des pieux ou des branchements pénétrants...



… et plus couramment par des lingettes autonettoyantes
Nous vous rappelons (message déjà diffusé dans les bulletins municipaux) qu'il ne faut en aucun cas rejeter les lingettes autonettoyantes dans le réseau d'assainissement. Ces lingettes, même si elles sont estampillées biodégradables, ne se désintègrent pas suffisamment vite. Les jeter dans les toilettes entraîne régulièrement des dysfonctionnements du réseau d'assainissement. Jetez-les dans votre poubelle avec les autres déchets. Il en est de même pour les protections périodiques.
(Décret n° 94/469 du 3 juin 1994—art.22)

Eaux pluviales et eaux usées ne font pas bon ménage

Le contrôle des branchements en assainissement collectif a entre autres objectifs de détecter les réseaux privés et publics dans lesquels l'eau pluviale ne serait pas séparée des eaux usées.
Cette situation est fréquente: historiquement, ou par méconnaissance de la réglementation en vigueur, de nombreuses canalisations étaient mixtes dès leur mise en place. Cependant, le mélange des eaux usées avec l'eau pluviale n'est pas acceptable car les eaux de pluies dans nos communes n'ont pas vocation à être traitées (dépenses inutiles d'énergie/ diminution de la capacité de collecte des réseaux).

Les propriétaires concernés sont donc invités à trouver des solutions pour éliminer les eaux pluviales: puits perdus, modifications des chéneaux pour se raccorder au réseau public de collecte des eaux pluviales… (la gestion des eaux pluviales est restée une compétence communale).

ASTREINTE 24/24 sur le réseau public du SIZOV
Pour tout problème lié à votre branchement d'eaux usées ou au collecteur d'eaux usées,
appelez le 04 76 61 39 34 (24/24 et 7j/7)

Les aides financières pour vos travaux d'assainissement

Taux réduit de TVA (5.5 %)
Pensez à demander l'application du taux réduit de TVA à 5,5 % au lieu de 19,6 % au prestataire de travaux si votre maison est achevée depuis plus de deux ans sur leurs factures de travaux d'assainissement.

La Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble et le prêt pour l'amélioration de l'habitat
Ce prêt vise à aider les familles à réaliser des travaux d'aménagement ou de réparation comportant une amélioration des conditions de logement dans la résidence principale.

Les Eco-prêts à taux zéro pour l'assainissement non collectif éligible - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer
L'éco-prêt peut être demandé jusqu'au 31 décembre 2014. Deux exigences cumulatives: respecter les prescriptions techniques définies en application de l'art. R.2224-17 du code général des collectivités territoriales, financer les installations d'assainissement non collectif écologiques.

Les travaux doivent être réalisés pour équiper la résidence principale construite avant le 1er janvier 1990. L'Eco-PTZ est plafonné à 10000,00 € et est attribué sans condition de ressources.
www.developpement-durable.gouv.fr

L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) attribue des aides financières aux propriétaires pour des travaux d'amélioration de l'habitat (raccordements ou branchements).
Aide financière sous condition de ressources.
Les travaux doivent être d'un montant minimum de 1 500 €.
Les logements doivent être achevés depuis plus de 15 ans et les travaux doivent être effectués par des professionnels.
Tél.: 04 56 59 45 00. Accueil téléphonique les mardis et jeudis de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures et les vendredis de 14 heures à 16 heures.

AGENDA DES ASSOCIATIONS

NOVEMBRE

Samedi 26 et dimanche 27 novembre
Exposition-vente organisée par JADE. De 10 heures à 18 heures
Salle des fêtes.
Renseignements: 04 38 92 02 58

Mercredi 30 novembre
Collecte de sang organisée par l'ADSB du canton de St Ismier (Association des Donneurs de Sang Bénévoles)
Agora de St Ismier
Renseignements: 04 76 90 36 75

DÉCEMBRE

Samedi 3 décembre
Soirée disco années 80 organisée par le Bernithon dans le cadre du téléthon 2011.
A partir de 20 h 30. Entrée 5 euros, buvette sur place. Salle des fêtes
Renseignements au: 07 70 65 38 86/04 76 33 13 75

Samedi 10 décembre
Bal inter folk organisé par Lou Pelaya
A 20 heures Salle des fêtes
Renseignements: 04 76 08 06 24

Samedi 31 décembre
Réveillon folk organisé par Lou Pelaya, style auberge espagnole (on apporte à manger et à boire)
A partir de 20 heures ouvert à tous les berninois
Salle des fêtes. Entrée gratuite.
Renseignements: 04 76 08 06 24

… EN BREF …

UIAD - COURS D'ITALIEN:
Il reste quelques places au cours d'Italien du Vendredi matin au Cube.
Modalités d'inscriptions le vendredi sur place ou sur www.iuad.fr ou au 04 76 42 44 63

ASSOCIATIONS

SIMONE HORTENSE NOUS A QUITTÉS



Ensemble, nous avions créé avec enthousiasme l'association « Patrimoine et Avenir en Grésivaudan Crolles- Bernin » et elle en assurait la Présidence.

Sur sa vie personnelle, elle était très discrète, mais nous avions compris qu'elle était très fière de ses enfants, petits enfants, et toujours prête à leur rendre service.

Son ancrage à Crolles n'était pas anodin: elle avait trouvé, dans un quartier ancien, une maison qui avait une histoire.

Son engagement associatif à Crolles et Bernin était reconnu de tous et elle voulait très fort que Patrimoine et Avenir en Grésivaudan et les Raisonneurs de Pierre travaillent ensemble, en toute amitié; nous devons continuer dans cet esprit.

C'est également pour rassembler qu'elle s'était impliquée dans la Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère en tant que vice-présidente.

Elle va beaucoup nous manquer, et nous ne l'oublierons pas.

À sa famille et à ses amis, nous adressons nos plus sincères condoléances; nous sommes tous unis dans la même peine.

LE JUDO CLUB SIZOV: UN CLUB GÉNÉREUX

Les judokas ont participé à des compétitions de très haut niveau en ce début de saison: tournoi national Cadet le 9 octobre à Ceyrat en Auvergne avec une première place pour Thomas Mosio (-46 kg), Championnat de France 2e division sénior avec la participation d'Adrien Guigon le 15 octobre à Paris, Championnat du Monde Junior au Cap en Afrique du Sud le 3 novembre pour Cédric Revol et Championnat de France 1ère division le 11 novembre à Lievin pour Magdalena Abad. Ces résultats et participations à ces grands événements sont le reflet d'un travail assidu des compétiteurs.
Club par ses compétiteurs mais également club généreux car grâce à la mobilisation de ses adhérents et à leur don qui a permis de réunir les fonds nécessaires pour permettre à Nicolas Chansseaume d'accompagner Cédric Revol au Championnat du Monde. Ce déplacement est l'aboutissement d'un cycle et d'une aventure sportive et humaine entre « Nico et Céd ». En effet, au cours de ces dernières années, Nicolas a conduit son élève en finale de plusieurs championnats et coupes départementaux (en benjamin), régionaux (en minime), nationaux (en cadet) et européens (en junior). Aujourd'hui ils peuvent concrétiser ce rêve que tout judoka et son professeur peuvent faire à savoir accéder au Championnat du Monde.

Contact: Alain COCHAUX

ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE

Nous l'avons écrit dans le dernier bulletin, l'objectif de l'Association pour le Don de Sang Bénévole est d'atteindre 1 000 dons sur les cinq collectes du canton en 2011. Cet objectif peut être atteint si nous sommes nombreux à nous mobiliser pour la collecte du mercredi 30 novembre (8 h 30 – 12 heures et 16 h 30 – 20 heures) à l'Agora de Saint Ismier. Cet appel s'adresse aux donneurs fidèles comme à ceux qui hésitent encore à nous rejoindre.
La presse s'est fait l'écho, pendant l'été, d'une prometteuse avancée technologique: la fabrication en laboratoire de globules rouges à partir de cellules souches prises dans la moelle osseuse. On peut craindre toutefois que cette technique ne soit pas en mesure de faire face à tous les besoins en globules rouges; en tout cas, elle ne concerne pas ceux de plaquettes ou de plasma. D'autre part, elle ne sera pas opérationnelle avant plusieurs années et nous aurons besoin de nombreux donneurs pendant longtemps encore…
Et que dire de la satisfaction – toute simple mais immense de DONNER son sang?

ASSOCIATIONS

AMZOV: EN ROUTE POUR UNE NOUVELLE ANNÉE MUSICALE…



Le 26 juin 2011 notre école de musique a clôturé l'année scolaire par un spectacle de grande qualité à l'Agora de Saint-Ismier.
Élèves et professeurs ont présenté une mosaïque musicale: Jazz, Rock, Classique, Chorales des petits et des grands. Le final "la Belle et la Bête" sous la direction de Christophe Rebreyend a regroupé tous les élèves de l'école.
Pour 2011-2012, la rentrée s'organise. Nous rappelons que notre école accueille enfants et adultes: les pratiques collectives (Jazz, Rock, Classique, Percussions) sont ouvertes à nos élèves expérimentés ainsi qu'aux adultes musiciens. Vous avez pratiqué un instrument il y a quelques années, vous souhaitez recommencer, pourquoi ne pas intégrer un de nos orchestres? Ambiance conviviale et passionnée garantie!
Contact: amzov@orange.fr, notre directrice Nadia saura vous conseiller sur tous les sujets concernant l'enseignement musical.
Site Internet www.amzov.fr

BERNIN YOGA

Voici quelques bonnes raisons de pratiquer le yoga: se faire plaisir, respirer pleinement, améliorer sa forme, détendre son dos, apprendre à gérer le stress, garder sa souplesse, accéder à un bien-être, être plus serein, etc.

Pour que vous puissiez découvrir vos propres bonnes raisons, l'association Bernin Yoga vous invite à venir pratiquer le yoga avec ses enseignants diplômés, soit de façon hebdomadaire dans l'un des trois cours proposés (mardi 9heures - 10h30, mardi 20 h 30 - 22 heures ou samedi 8 h 45-10 h 45), soit au cours d'une des matinées yoga organisées les samedis 17 mars ou 16 juin (tout public, 24 €).
Contact: viviane.gueraud@wanadoo.fr ou 04 76 08 89 56

SOIRÉE DISCO!

Le Bernithon organise une soirée disco-80's à la salle des fêtes de Bernin le samedi 3 décembre 2011 à partir de 20 h 30.
Entrée 5 euros au profit du téléthon/buvette à disposition animée par Lou Cigalou Night venez nombreux!!!
possibilité de venir déguisé!!!!!!
Une bouteille de champagne sera offerte au meilleur déguisement
renseignements au: 07 70 65 38 86 / 04 76 33 13 75



PATRIMOINE ET AVENIR EN GRÉSIVAUDAN

Conférence: La Savoie: Qu'en fut-il? Qu'en est-il?

Par Monsieur André Palluel-Guillard, Professeur émérite de l'Université de Savoie, Président d'Honneur de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Membre de l'Académie de Savoie.

Samedi 26 novembre 2011 à 10 heures, au gymnase "Le Cube" de Bernin, salle de réunion latérale ouest. Entrée gratuite.

Renseignements: Christiane Retout: 0476089978

LA RENTRÉE AU TENNIS CLUB DE BERNIN

Depuis le 14 septembre, les 170 jeunes de 5 à 18 ans, inscrits au club junior ont repris les entraînements de tennis, répartis entre le mercredi (matin et après-midi) et le samedi matin.
Benjamin, entraîneur stagiaire à Bernin pendant une année, faisait également sa rentrée, encadré par nos moniteurs DE, Romain et Mathieu. Le club compte deux nouvelles initiatrices, Camille et Joëlle qui viennent compléter l'équipe pédagogique.
Malgré une journée pluvieuse et un repli au Cube dés la 1ère séance, c'est dans la bonne humeur que les enfants se sont retrouvés, certains pour s'initier, d'autres pour se perfectionner à la pratique du tennis.
Le club a enregistré cette année une forte demande de cours adultes loisir.
34 personnes, réparties en 8 groupes, se retrouvent donc, une fois par semaine, pour 1 h 30 de tennis, dans une ambiance chaleureuse et aussi très sportive.
Suite à la parution des nouveaux classements par la FFT, de belles progressions et performances des compétiteurs du TCB sont à noter et la compétition d'automne a repris avec plusieurs équipes engagées dans le championnat Dauphiné-Savoie:
-2 équipes Minimes Garçons
-1 équipe Cadets Garçons
-1 équipe Dames « Seniors »
-2 équipes Messieurs « Seniors »
N'hésitez pas à venir soutenir nos équipes et assister à de belles rencontres.

Rappel: la saison 2011-2012 a débuté depuis le 1er octobre:
Vous souhaitez rejoindre un club dynamique et pratiquer le tennis ou renouveler votre adhésion,
Nous vous accueillons aux heures de permanences les: mardi, jeudi, vendredi de16 à 19 heures, le mercredi de 8 heures à 11 h 30 et de 14 heures à 18 h 30 et le samedi de 9 heures à 12 heures.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

SPECTACLE LE 14 DÉCEMBRE À 15H30 À LA SALLE DES FÊTES

Angelina Galvani, conteuse, vous propose un spectacle intitulé « Faut pas croire que c'qu'on voit ».
A partir de 6 ans. Les places sont limitées, les inscriptions se font auprès de la bibliothèque :
04 76 08 89 34 - bibliotheque@bernin.fr
A l'issue du spectacle, la commune offrira un goûter aux enfants et les invitera à participer au défilé des lampions.

COUP DE CŒUR JEUNESSE

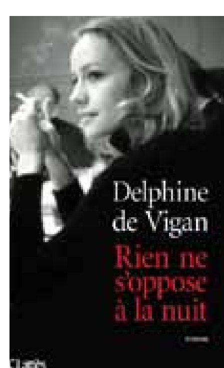


Une histoire toute bête d'Eléonore Thuillier , illustrée par Clotilde Goubely. Édition Frimousse (à partir de 5 ans).
À peine crayonné voici qu'un petit rat prend la parole et interpelle l'illustratrice en lui faisant comprendre que sa condition de rat ne lui convient pas. En effet cet animal a bien mauvaise réputation. Non, lui il aimerait être un lion, celui que l'on respecte. Trois coups de crayons plus tard le voilà transformé en roi des animaux. Ravi dans un premier temps, voilà qu'il change à nouveau d'avis et que l'illustratrice sans sourciller se plie à ses exigences. Ainsi se transforme-t-il de page en page. Mais son dernier souhait ne va pas forcément lui porter chance !
Une histoire amusante avec plein de bébêtes. Des illustrations originales et malicieuses.



Le livre qui fait aimer les livres même à ceux qui n'aiment pas lire. Écrit et illustré par Françoise Boucher. Éditions Nathan (à partir de 7 ans).
Mieux qu'un grand discours, ce petit livre, chers parents, vous aidera à convaincre votre enfant des bienfaits de la lecture. La recette miracle la voici : mélanger cinquante raisons de lire en alternant idées sérieuses et idées loufoques présentées sur des doubles pages façon bande-dessinée avec bulles et petits dessins humoristiques. Rajouter des couleurs flashy qui attirent l'œil, il ne reste plus qu'à dévorer sans modération car comme il est expliqué dans l'ouvrage…
« Lire ne fait pas grossir du tout » Démonstration : un mille-feuille = 1 000 calories,
Mille page = 0 calorie ». Conclusion « Alors dévore des livres plutôt que des pâtisseries ou des saucisses » ! On vous l'avait dit c'est imparable !

COUP DE CŒUR ADULTES



Rien ne s'oppose à la nuit. Delphine de Vigan. JC Lattès
Lucile, la mère de Delphine de Vigan s'est suicidée à l'âge de 61 ans en 2007. La nécessité d'écrire sur sa mère s'est imposée d'elle-même. Pour écrire ce livre, elle a passé des heures à écouter ses oncles, ses tantes, à récolter leurs souvenirs et leurs témoignages.
En toute sobriété et tout en sensibilité, elle déroule la vie de sa mère dans une famille avec ses moments de bonheur et ses drames. Lucile sera marquée à jamais par la mort accidentelle d'un de ses frères puis par le suicide de deux autres. Et un jour, la maladie se déclare. Une maladie mentale qui la fait commettre des actes insensés. Delphine de Vigan explore la mémoire familiale, cherche à comprendre si la maladie couvait déjà en Lucile.
Sans pathos, elle nous livre la vie de Lucile et la sienne.
Delphine de Vigan rend à sa mère le plus bel hommage qu'il existe.
Un livre bouleversant.

Du domaine des Murmures. Carole Martinez. Gallimard

« En 1187, le jour de son mariage, devant la noce scandalisée, la jeune Esclarmonde refuse de dire « oui » : elle veut faire respecter son vœu de s'offrir à Dieu, contre la décision de son père, le châtelain régnant sur le domaine des Murmures. La jeune femme est emmurée dans une cellule attenante à la chapelle du château, avec pour seule ouverture sur le monde une fenestrelle pourvue de barreaux. »
L'auteur nous emmène au XIIe siècle dans une histoire pleine de bruit et de fureur, d'amour aussi, de délire mystique, de folie où la frontière entre les vivants et les morts n'est pas clairement marquée. L'intrigue évolue sur fond de croisades, de légendes, de fantômes, d'amour déçu, de violences faites aux femmes, d'ignorance populaire, de soumission à la religion.
Une écriture riche, toute en finesse et poétique.

MOIS EN IMAGES

Semaine du goût



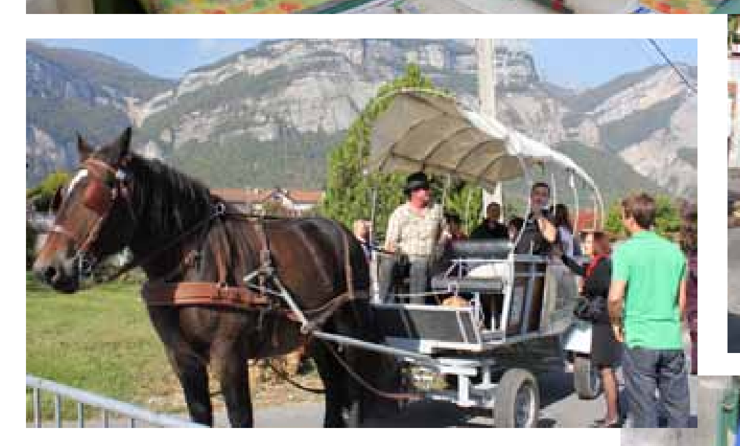




Fête de la châtaigne et du vin blanc



Cérémonie d'accueil des Allemands de Kieselbronn







Cérémonie commémorative du 11 novembre



Virginie Crosnier Leconte
Robert Hyerle



Accompagnateurs du Pedibus

Nous avons rencontré Virginie Crosnier Leconte et Robert Hyerle, deux accompagnateurs du pedibus.
Ces deux berninois n'ont aujourd'hui plus d'enfants scolarisés au groupe scolaire les Dauphins mais ils sont très investis dans le projet pedibus et accompagnent avec beaucoup d'enthousiasme les enfants qui se rendent à l'école avec le pedibus le vendredi matin.

Bernin et vous : Qu'est ce que le pedibus ?
Virginie Crosnier Leconte :
Le Pedibus, c'est permettre aux enfants de la commune de se rendre à pied à l'école une fois par semaine, avec un encadrement d'adultes responsables. Le Groupement Indépendant de Parents d'élèves, représentant les parents au sein de l'école est à l'initiative de ce projet qui fonctionne depuis quelques années. Ce sont les parents qui organisent mais les équipes municipales ont toujours soutenu cette initiative (équipement, balisage, communication,…).

B & V : Avez-vous des enfants scolarisés au groupe scolaire les Dauphins ?
Virginie Crosnier Leconte : *Je n'ai plus d'enfant scolarisé à l'école élémentaire depuis cette année.*
Robert Hyerle : Non. Ma plus jeune fille a aujourd'hui 17 ans.

B & V : Est-ce contraignant d'accompagner les enfants ? combien de temps cela vous prend-il ?
Virginie Crosnier Leconte : Le trajet à pied prend évidemment un peu plus de temps qu'en voiture… ce qui implique surtout d'anticiper l'heure de départ de la maison. Mais bien souvent les enfants sont prêts en avance. Comme parent accompagnateur, cela prend 3 quarts d'heure environ.

Robert Hyerle : Non absolument pas. Les enfants sont ravis d'aller à l'école avec le Pedibus, ils sont très disciplinés.
À chaque carrefour on s'arrête, on marche ensemble, les enfants sont très disciplinés.
J'ai la chance de pouvoir aménager mon temps de travail et travailler parfois à la maison, ce qui me permet de pouvoir prendre trois quarts d'heure le vendredi matin pour accompagner les enfants à l'école.
De plus j'aime marcher de bons matins et avec les enfants même dans la neige ou sous la pluie c'est très agréable. Ils sont ravis, ils chantent ensemble sur le trajet et sont contents de ce moment d'échange avec les accompagnateurs. Avec les rotations des accompagnateurs, il s'écoule parfois deux ou trois semaines avant que les enfants revoient un accompagnateur, ce sont de vraies retrouvailles !

Bernin et vous : Pourquoi vous investissez-vous dans le projet « pedibus » ?
Virginie Crosnier Leconte :
L'aspect « développement durable » et le retour à des pratiques « traditionnelles » me semblent intéressants. La vie moderne nous presse toujours plus et nous donnons à nos enfants l'habitude de cette accélération. Et aussi, indirectement, nous ne leur permettons pas de développer le goût de l'effort physique. Et puis je trouve que le Pedibus est un moment de convivialité avec les enfants et entre parents. C'est pourquoi j'ai décidé de continuer même si je n'ai plus d'enfant concerné.
Robert Hyerle : Étant jeune j'allais à l'école à pied chaque jour, sur une distance d'un kilomètre. Ca me semble tout à fait normal de marcher pour aller à l'école et de ne pas prendre la voiture.
Je trouve qu'à Bernin on se déplace beaucoup en voiture et on amène beaucoup ses enfants en voiture à l'école, et ce même sur une courte distance.
Je comprends les arguments de certains parents liés aux problèmes de sécurité des déplacements sur la route nationale mais ça ne me semble pas être une raison suffisante.
En participant à ce projet j'ai aussi souhaité développer le contact avec d'autres Berninois.
Je me suis porté volontaire pour accompagner le pedibus dès le début.

Pour rejoindre le Pédibus
bernin.pedibus@gmail.com

Bernin et vous : Que pensez-vous du Pedibus ? est ce une solution d'avenir ?
Virginie Crosnier Leconte : Le Pedibus n'est pas forcément un réflexe naturel pour les parents qui déposent leurs enfants à l'école en partant au travail. Ces mêmes parents n'ont pas souvent le temps eux-mêmes de faire le trajet à pied. Ils ne le font pas avec leurs propres enfants, et a fortiori pas pour en accompagner d'autres. Et du coup, il ne leur vient pas à l'idée que leurs enfants pourraient partir au Pedibus sans eux ! Et certainement aussi, ils ne veulent pas solliciter les autres parents bénévoles sans pouvoir prendre leur tour de rôle…
Ce raisonnement me semble être un frein au développement du Pedibus. Il faudrait au contraire accepter de s'en remettre à d'autres parents ou adultes de la commune qui peuvent aménager leur temps (personnellement, je travaille en partie chez moi et dispose donc de souplesse d'organisation).
Pour que le Pedibus soit une solution d'avenir, il faudrait également le généraliser tous les matins (ce qui suppose des accompagnateurs réguliers en plus grand nombre !) : je pense qu'il serait plus naturel pour les familles que ce soit un mode quotidien plutôt qu'un événement ponctuel le vendredi.
Robert Hyerle : La marche est une solution d'avenir.
Hélas, ce n'est pas grand-chose de remplacer un trajet une fois par semaine, ça reste marginal.
Actuellement, seuls 10 enfants en moyenne se rendent à l'école avec le Pedibus.
En revanche si on imagine le pedibus tous les jours et la moitié des enfants de l'école s'y rendant à pied, ça leur donnera un autre sens du déplacement et prendront l'habitude de se déplacer à pied ou en transports en commun.
Pour ma part je suis très sensible au développement durable et je me rends au travail à Grenoble en vélo.
On pourrait mettre en place un certain nombre d'actions afin de développer le Pedibus comme participer à la « journée à bicyclette », mener une action pour la semaine du développement durable, rendre l'arrivé à l'école du Pedibus plus visible, mettre en place une action de parrainage ou un concours entre les deux circuits, bref, des actions participatives qui vont impliquer les enfants et leur donner envie de participer.

Bernin et vous : Est-ce que les enfants sont contents du Pedibus ?
Virginie Crosnier Leconte : Les enfants sont généralement ravis de se retrouver pour aller tous ensemble à l'école. C'est un temps d'échange semblable à celui des retrouvailles dans la cour de l'école avant le début des cours. Ils connaissent ainsi bien le chemin et deviennent plus autonomes dans leurs déplacements dans la commune.

Bernin et vous : Le pedibus a du mal à recruter des accompagnateurs, qu'est ce que vous pourriez dire aux éventuelles personnes intéressées ?
Virginie Crosnier Leconte : C'est un grand bol d'air pour démarrer la journée, un contact unique avec les enfants, des liens qui se créent avec d'autres adultes accompagnateurs (parents, anciens parents, grands-parents,…) et des occasions de rencontre devant le portail de l'école.
Robert Hyerle : C'est un moment convivial qui permet de commencer la journée par une marche agréable, ça fait du bien et ça ne prend pas beaucoup de temps sur la semaine, d'autant plus qu'avec les rotations d'accompagnateurs on intervient actuellement toutes les deux ou trois semaines.
Plus d'accompagnateurs permettraient de dynamiser le pedibus et pourquoi pas l'étendre sur toute la semaine.